

**LES
DONNÉES**

**Bilan de
campagne miel**

2020

SOMMAIRE

1 - BILAN DE LA PRODUCTION DE MIEL EN 2020	3
Une augmentation des apiculteurs déclarés	3
La production de miel en augmentation en 2020	4
Des rendements élevés en 2020	5
Une augmentation du nombre de ruches mises à l'hivernage	6
Un accroissement du nombre de ruches mises en production	7
La production de miel en transhumance	8
Le miel « toutes fleurs », la miellée la plus produite en France	9
Les différents circuits de commercialisation : une stabilité des débouchés	10
Les stocks de miel en France	12
Le conditionnement par les apiculteurs en baisse en 2020	13
2 - CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES APICOLES ET PROFILS DES RÉPONDANTS	15
3 - LA PRODUCTION DE GELÉE ROYALE EN 2020	21
4 - LES AUTRES PRODUITS DE LA RUCHE COMMERCIALISÉS	23
5 - LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE ET LA POLLINISATION EN 2020	25
6 - FOCUS : L'APICULTURE BIOLOGIQUE EN 2020	27
7 - STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE APICOLE	33
8 - BILAN 2020 DES VENTES DE MIEL EN GRANDE DISTRIBUTION	51
La grande distribution demeure le principal circuit pour les ventes de miel en France	51
Les ventes en grande distribution toujours dominées par le miel liquide	52
Des ventes de miel en progression en valeur en grande distribution	52
Les principales caractéristiques du marché du miel	53
9 - BILAN 2020 DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE MIEL	55
Les importations françaises de miel en augmentation en volume et en valeur	55
Les exportations françaises de miel en baisse en 2020.....	57

MÉTHODOLOGIE

Cette publication a pour objectif de compiler l'ensemble des données disponibles de l'année 2020 concernant la filière apicole française.

Les principales sources utilisées sont :

- Les données de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale permettant de quantifier annuellement la production de miel et de gelée royale et de quantifier le nombre d'apiculteurs ;
- Les résultats de l'étude de la structure économique de la filière apicole française permettant de mieux appréhender la structure économique de la filière;
- Le panel distributeur Nielsen permettant de collecter les données relatives aux ventes de miel en grande distribution ;
- Les données de la Douane française nous apportent des éléments relatifs aux importations et aux exportations de miel de la France.

1. BILAN DE LA PRODUCTION DE MIEL EN 2020

Objectif et méthodologie de l'étude

Dans le cadre de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale de FranceAgriMer, la production française de miel et de gelée royale est évaluée annuellement depuis 2014. Ce travail de recueil des données et d'analyse statistique est réalisé par le cabinet Agrex Consulting pour FranceAgriMer.

Depuis la mise en place de cet Observatoire les données collectées ont permis de mettre en évidence et de comprendre les variations des niveaux de production de miel pour chacune des années étudiées.

L'Observatoire se base sur une large enquête auprès d'apiculteurs déclarés auprès de la Direction Générale de l'Alimentation et d'organismes professionnels.

Cette étude se base entre autre sur un questionnaire à destination des apiculteurs. Ainsi, 3 713 apiculteurs ont répondu au questionnaire administré par le cabinet en 2020.

Les objectifs sont multiples : il s'agit de quantifier les productions de miel et de gelée royale sur le territoire français et par région, d'identifier les caractéristiques des exploitations apicoles, mais aussi de mettre en lumière les changements et les enjeux de l'apiculture, notamment via des entretiens auprès d'acteurs de la filière.

1.1. Une augmentation des apiculteurs déclarés

Les données issues de la base de télé-déclaration des apiculteurs de la DGAL recensent le nombre d'apiculteurs officiellement déclarés mais également le nombre de ruches par exploitant.

Dans l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale, il a été décidé de segmenter les exploitants en fonction du nombre de ruches possédées. Ainsi les exploitants (apiculteurs) ont été divisés en quatre catégories : moins de 50 ruches ; de 50 à 149 ruches ; de 150 à 399 ruches et plus de 400 ruches.

Depuis sa mise en place en 2014 et pour la sixième année consécutive, l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale a mis en évidence une hausse du nombre d'apiculteurs. En effet, le nombre d'apiculteurs officiellement déclarés en France (métropolitaine et DOM) auprès de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) est en constante augmentation. Cette hausse est liée à la fois à la croissance réelle du nombre d'apiculteurs avec l'installation de nouveaux apiculteurs, officialisant ainsi leur activité apicole, mais aussi à l'accroissement du nombre d'apiculteurs déclarant leurs ruches.

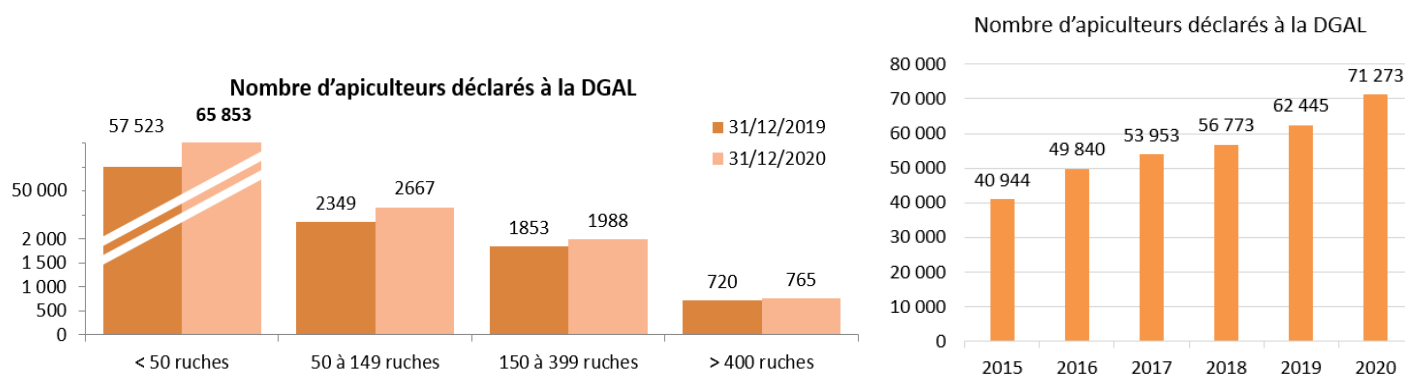
En 2020, on recense 71 273 apiculteurs déclarés, le nombre d'apiculteurs est en hausse de 14 % par rapport à 2019 où il était évalué à 62 445 apiculteurs officiellement déclarés.

Toutes les catégories d'apiculteurs sont en croissance. Cependant, c'est la catégorie des apiculteurs ayant moins de 50 ruches qui a le plus progressé. On dénombre pour cette catégorie 8 330 apiculteurs déclarés de plus par rapport à 2019, soit une progression de 14 %.

La catégorie des apiculteurs possédant de 50 à 149 ruches a progressé de 13 % avec 318 apiculteurs de plus déclarés auprès de la DGAL. Avec 135 apiculteurs déclarés de plus en 2020, la catégorie des apiculteurs détenant de 150 à 399 ruches a augmenté de 7 %. Et enfin, la catégorie des plus de 400 ruches a progressé de 6 % avec 45 apiculteurs déclarés en plus.

Bien que disposant d'un effectif plus conséquent de déclarants qu'en 2019, la proportion d'apiculteurs possédant moins de 50 ruches est la même depuis 2015 sur l'ensemble des apiculteurs français, soit 92 %. Cette catégorie regroupe principalement des apiculteurs amateurs mais également des agriculteurs disposant d'un atelier d'apiculture complémentaire à une autre activité. La représentativité des catégories d'apiculteurs par rapport à l'effectif total est restée stable comparée à l'année dernière et correspond pour les apiculteurs de 50 à 149 ruches à 4 % de l'effectif total, pour la catégorie des 150 à 399 ruches à 3 %, pour les plus de 400 ruches à 1 %.

Nombre d'apiculteurs déclarants auprès de la DGAL



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

1.2. Une production de miel en augmentation suite à une récolte en baisse en 2019

En 2020, la production de miel est évaluée à 31 791 tonnes, ce qui fait d'elle la production la plus importante depuis la mise en place de l'Observatoire. Elle dépasse de plus de 4 000 tonnes la production 2018 estimée à 27 736 tonnes et qui était jusque-là considérée comme une année « exceptionnelle » de production.

La production de miel 2020 a augmenté de 47 % par rapport à la production 2019 estimée à 21 637 tonnes.

Deux facteurs expliquent cette forte progression : d'une part, une augmentation du nombre de ruches et d'autre part, une nette amélioration du rendement.

La production de miel a progressé au sein de toutes les catégories d'apiculteurs mais comme en 2019, la répartition de la production de miel en fonction du nombre de ruche est restée équivalente.

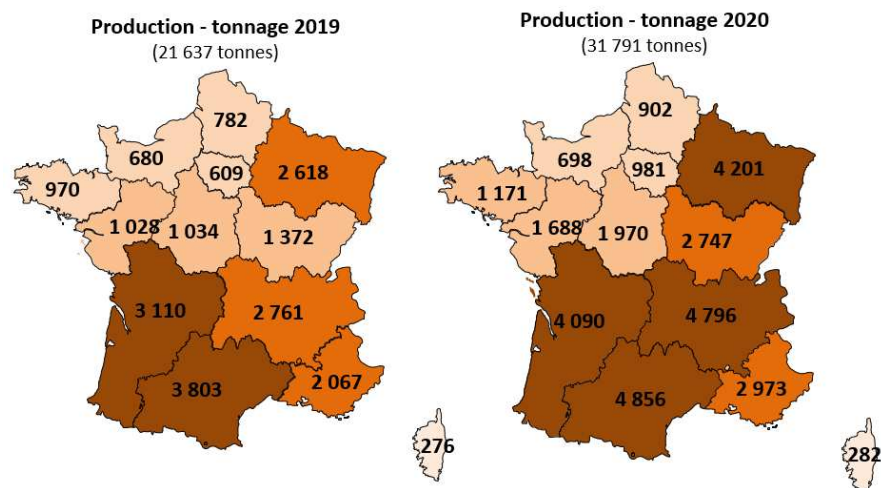
La production de miel est principalement réalisée par des apiculteurs possédant plus de 50 ruches. En effet, 75 % du volume de miel en 2020 a été produit par les apiculteurs possédant plus de 50 ruches (76 % en 2019) soit près de 24 000 tonnes de miel.

Dans le détail, les apiculteurs de 50 à 149 ruches ont produit près de 11 % du volume (12 % en 2019), ceux ayant de 150 à 399 ruches ont produit 28 % du volume (29 % en 2019) et les apiculteurs de plus de 400 ruches ont réalisé 36 % du volume (35 % en 2019). La part de la production des apiculteurs possédant moins de 50 ruches est estimée à 25 %.

La production pour la catégorie des apiculteurs possédant moins de 50 ruches a connu la plus forte hausse, passant de 5 098 tonnes à 8 075 tonnes (+ 58 %), suivi de la production des exploitations de plus de 400 ruches qui progresse de 51 % en passant de 7 629 tonnes à 11 540 tonnes. Les catégories de 50 à 149 ruches (de 2 532 tonnes à 3 377 tonnes) et de 150 à 399 ruches (de 6 384 tonnes à 8 800 tonnes) ont augmenté respectivement de 34 % et 38 %.

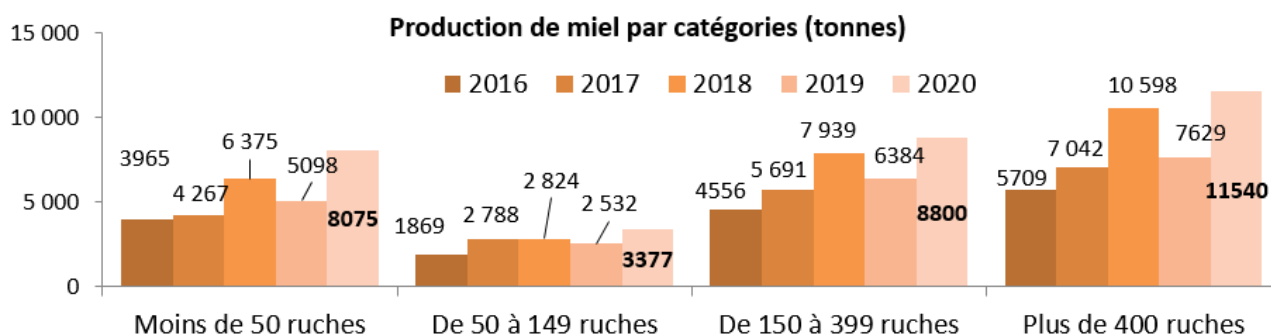
La production de miel a fortement augmenté dans toutes les régions de France et elle est principalement concentrée dans la moitié Sud du pays. En Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie, la production a atteint 4,8 milliers de tonnes chacune. Tout comme en 2019, l'Occitanie reste la région ayant la plus forte production de miel. Les évolutions les plus fortes concernent la Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val de Loire qui affichent un doublement de leur production. La récolte a atteint 4 856 tonnes (+ 28 % par rapport à 2019) et représente 15 % de la production nationale. La région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 4 796 tonnes de miel récolté, est la 2^e région de production. La production régionale progresse de près de 57 % et représente 15 % du total national. La région Grand-Est, avec 4 201 tonnes devient la 3^e région de production (+ 60 % par rapport à 2019), et représente 13 % du volume de miel récolté. Elle est suivie par la région Nouvelle-Aquitaine (4 090 tonnes) dont la production représente 15 % de la production française (+ 31 % par rapport à 2019). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur assure 2 973 tonnes de production. La Corse, avec une production qui progresse de 6 tonnes en 2020, demeure malgré tout la région où la production de miel est la plus faible (282 tonnes en 2020). Avec 698 tonnes en 2020, la Normandie devient la seconde région la moins productrice.

Production nationale de miel



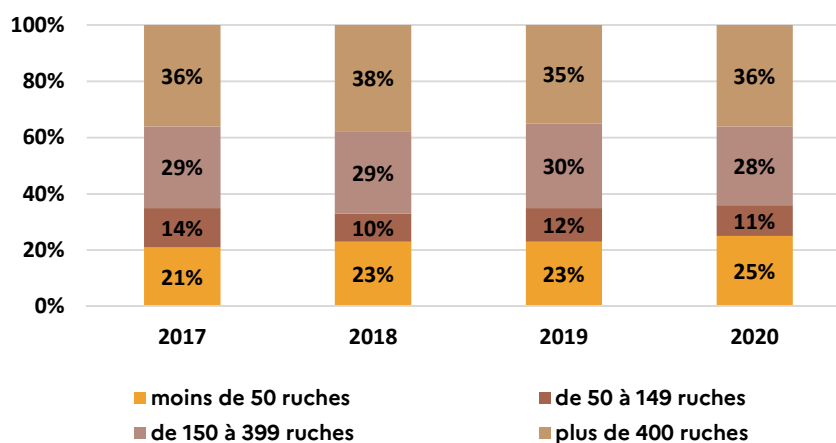
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

Production de miel en volume en fonction du nombre de ruches



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

Répartition de la production de miel en volume en fonction du nombre de ruches



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - Élaboration FranceAgriMer

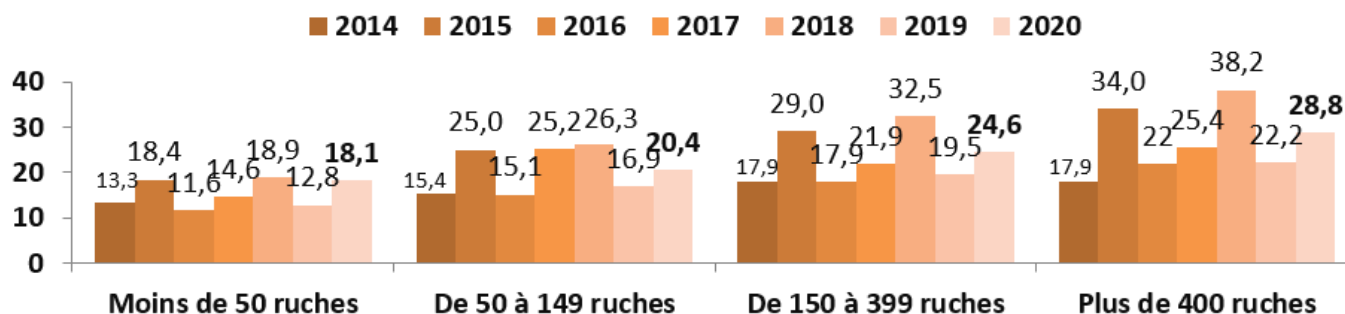
1.3.Des rendements élevés en 2020

Après avoir été en baisse en 2019, suite à deux années consécutives de forts rendements (2017 et 2018), le rendement moyen en miel issu de l'agriculture conventionnelle est en nette hausse en 2020. Il est estimé à 23,2 kg/ruche en 2020, soit 30 % de plus qu'en 2019. Le rendement augmente proportionnellement à la taille de l'exploitation, passant de 18,1 kg/ruche pour les moins de

50 ruches à 28,8 kg/ruche pour les cheptels de plus de 400 ruches. Le rendement 2020 se situe à un niveau élevé, mais reste inférieur à celui des années 2015 et 2018.

Les rendements ont augmenté pour l'ensemble des régions françaises. Les régions Centre-Val de Loire, Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté enregistrent des niveaux de rendements très élevés, de l'ordre de 31 kg/ruche. Les rendements les plus bas se trouvent dans les régions Sud-Est de la France, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 19,3 kg/ruche et en Corse avec 13,5 kg/ruche.

Rendements moyens (kg de miel/ruche mise en production)

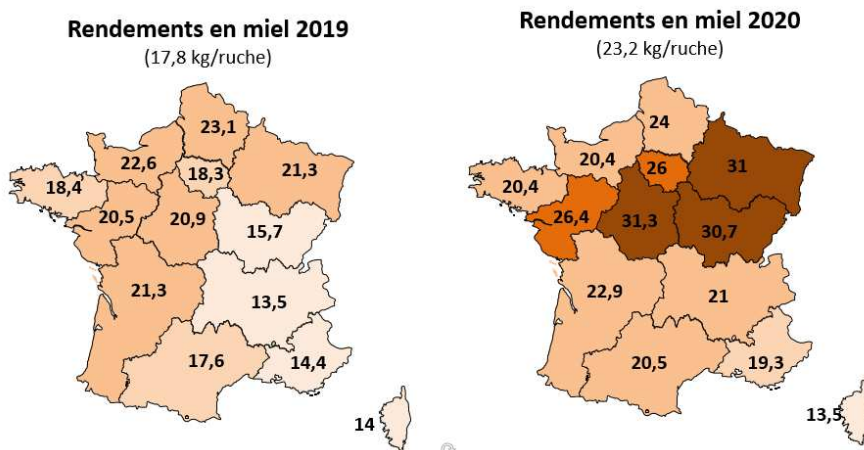


Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

*nb: en 2014, il n'a pas été fait de distinction entre les catégories 150 à 400 ruches et + de 400 ruches

Les plus fortes évolutions sont observées en Bourgogne-Franche-Comté avec des rendements passant de 15,7 kg/ruche à 30,7 kg/ruche (+ 96 %), en Centre-Val de Loire de 20,9 kg/ruche à 31,3 kg/ruche (+ 50 %), dans la région Grand-Est de 21,3 kg/ruche à 31 kg/ruche (+ 46 %), en Île-de-France de 18,3 kg/ruche à 26 kg/ruche (+ 42 %) et dans la région Pays de la Loire avec des rendements passant de 20,5 kg/ruche à 26,4 kg/ruche (+ 29 %).

Rendements moyens en miel par région en 2019 et 2020 (kg de miel/ruche mise en production)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

1.4. Une augmentation du nombre de ruches mises à l'hivernage

Durant la campagne 2020 et pour la troisième année consécutive, le nombre de ruches en hivernage a augmenté pour l'ensemble des catégories d'apiculteurs atteignant 1 740 646 ruches. Après une hausse de 2 % à l'hiver 2016-2017, de 9 % à l'hiver 2017-2018, de près de 8 % à l'hiver 2018-2019, le nombre de ruches mises à l'hivernage a progressé de 10 % à l'hiver 2019-2020. En 2019, le nombre de ruches mises à l'hivernage était de 1 584 268. Ainsi en 2020, on observe une progression de près de 157 000 ruches par rapport à 2019.

Les apiculteurs de plus de 50 ruches concentrent désormais 67,8 % des ruches en hivernage, soit plus de 1 180 000 ruches. Les apiculteurs possédant moins de 50 ruches ont vu la part de leurs

ruches mises à l'hivernage progresser de 15 %. Cette part a progressé de 10 % pour les apiculteurs ayant de 50 à 149 ruches, de 7 % pour ceux ayant de 150 à 399 ruches et de 6 % pour la catégorie de ceux ayant plus de 400 ruches.

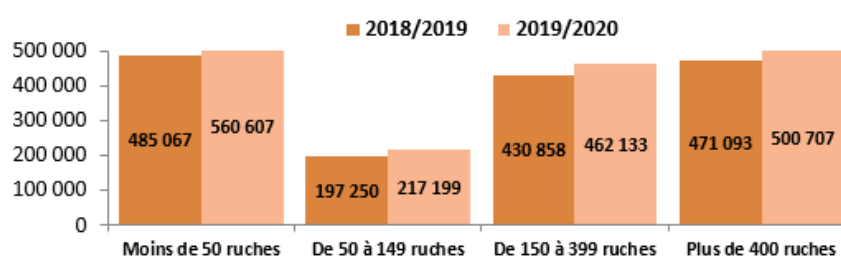
Le nombre de ruches augmente dans la majorité des régions, excepté en Corse. Les DOM disposent à l'hiver 2019/2020 de 34 563 ruches, soit 2 % des ruches françaises.

Nombre de ruches mises à l'hivernage en 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020

	Nb de ruches mises à l'hivernage 2017/2018	Nb de ruches mises à l'hivernage 2018/2019	Nb de ruches mises à l'hivernage 2019/2020
Total	1 471 361	1 584 268	1 740 646
> 50 ruches	1 018 754 (69,2%)	1 099 201 (69,4%)	1 180 039 (67,8%)

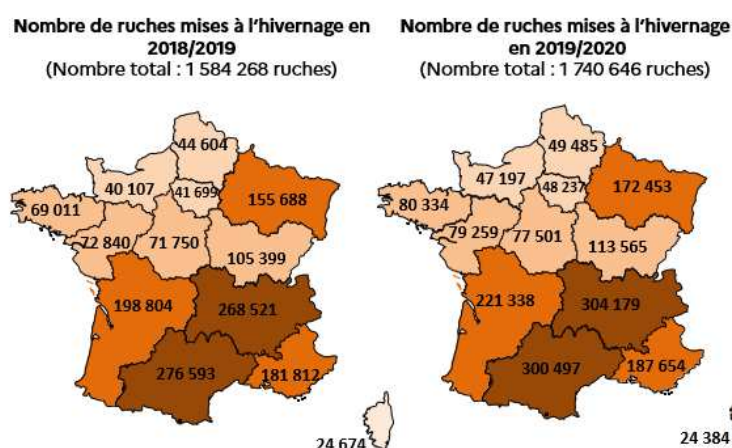
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

Nombre total de ruches mises à l'hivernage en 2018/2019 et 2019/2020



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

Nombre de ruches mises à l'hivernage en 2018/2019 et 2019/2020 par région



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

1.5. Un accroissement du nombre de ruches mises en production

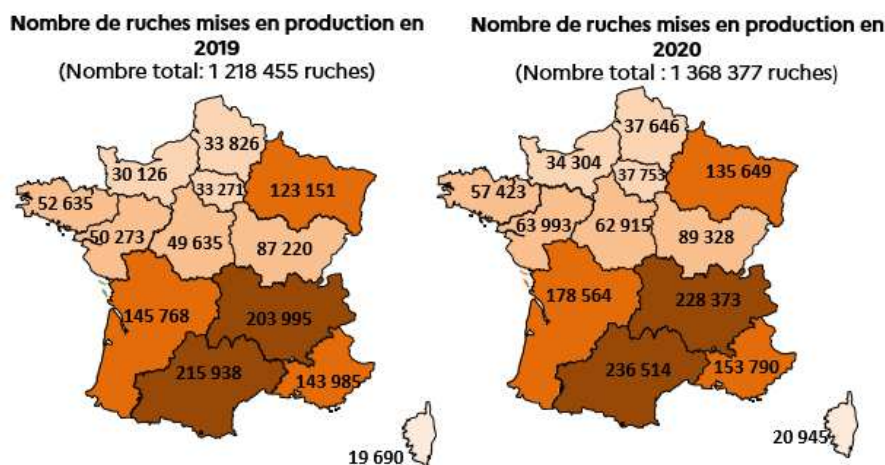
Le taux de mise en production après hivernage prend en compte :

- La mortalité des ruches pendant l'hiver ;
- Les colonies faibles ;
- Les « non valeurs » c'est-à-dire les colonies qui sont estimées « perdues » par les apiculteurs et qui ne sont donc pas mises en production dès le début du printemps.
-

Après une campagne 2018 marquée par un faible taux de remise en production (64 %), celui-ci progresse sur les 3 dernières campagnes et atteint ainsi 79 % en 2020 contre 77 % l'an passé.

Cette augmentation s'explique notamment par des conditions météorologiques plutôt favorables lors des derniers hivers. Tout comme les années précédentes, le nombre de ruches mises en production continue de progresser entre 2019 et 2020 passant de 1 218 455 ruches à 1 368 377 en 2020 soit une hausse de 12 %. Le taux de mises en production est positif dans toutes les régions.

Nombre de ruches mises en production au printemps en 2019 et 2020



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

Le taux de mise en production est équivalent pour les apiculteurs de moins de 50 ruches et pour ceux possédant plus de 400 ruches. Il est estimé à 79 % pour ces deux catégories d'apiculteurs. Pour les apiculteurs possédant de 50 à 149 ruches, le taux de remise en production est de 76 % et pour la catégorie des 150 à 399 ruches, il atteint 77 %.

Les taux de remise en production sont plus élevés en Corse (86 %), en PACA (82 %) ou encore en Pays de la Loire (82 %). À l'inverse, la Bretagne et la Normandie affichent des taux de remise en production plus faibles (respectivement 71 % et 73 %). Le nombre de ruches en production augmente dans l'ensemble des régions.

Pour les DOM-TOM, le nombre de ruches mises en production est de 31 178, soit 2,3 % des ruches françaises.

Taux de mise en production au printemps en 2019 et 2020

	Taux de mise en production en 2019 (%)	Taux de mise en production en 2020 (%)
Moins de 50	82%	79%
50 à 149	76%	76%
150 à 399	74%	77%
Plus de 400	78%	80%
Total	77%	79%

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020- FranceAgriMer

1.6. La production de miel en transhumance

La transhumance est une pratique très utilisée par les apiculteurs professionnels qui consiste à déplacer toute ou partie du cheptel à plus ou moins 100 km du lieu de production. La pratique de la transhumance est nécessaire lorsqu'un apiculteur recherche un type de miellée particulier qui n'est pas disponible dans sa zone. Elle permet de diversifier la production et les miellées. L'objectif est ainsi de diversifier les miellées ou profiter d'un climat particulier. Plus la taille des exploitations est en augmentation, plus la part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance progresse.

Cette pratique requiert plus de technicité et plus d'organisation et concerne donc essentiellement les apiculteurs professionnels (plus des deux tiers des apiculteurs de + de 150 ruches). 10 % des apiculteurs français pratiquent la transhumance en 2020. La part de la production de miel produite en mettant en place cette pratique atteint ainsi 35 % en 2020 soit 11 127 tonnes.

La transhumance proche (moins de 100 km) représente 58 % des volumes, et la transhumance à plus de 100 km assure 42 % des volumes de miels transhumés. Les apiculteurs de plus de 400 ruches sont les plus nombreux à s'éloigner de plus de 100 km (67 % de la production transhumée).

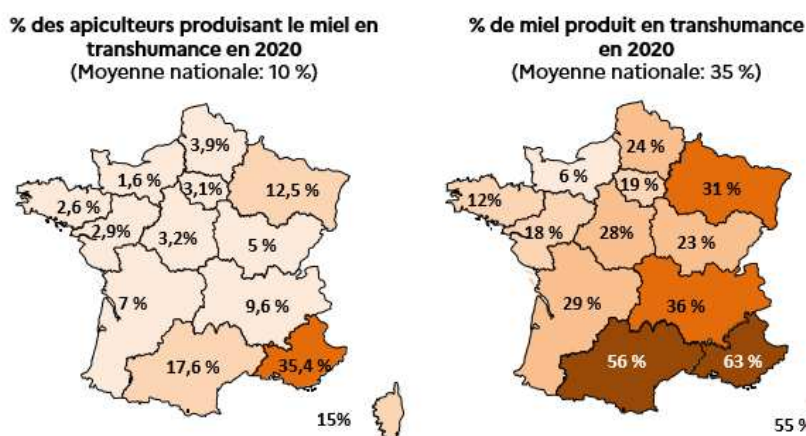
Enfin, la transhumance est plus présente chez les apiculteurs du Sud de la France, en quête de fleurs particulières, lavande par exemple. Ces régions réalisent plus de transhumance que les régions Nord et Centre. Les parties Nord-Ouest de la France, dont la Bretagne et la Normandie, produisent très peu en transhumance. La part de miel produit en transhumance dépasse 50 % dans 3 régions : PACA, Occitanie et Corse.

La production en transhumance en 2020

	% d'apiculteurs produisant en transhumance	% de la production en transhumance sur la production totale (%)	Dont transhumance à de 50 à 100km (%)	Dont transhumance à plus de 100km (%)
< 50 ruches	6%	6%	72,1%	27,9%
Entre 50 et 149	42%	27%	71,7%	28,3%
Entre 150 et 399	68%	45%	71,8%	28,2%
Plus de 400	74%	49%	32,6%	67,4%

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

La production en transhumance en 2020 par région



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

1.7. Le miel « toutes fleurs », la miellée la plus produite en France

Le miel « toutes fleurs » reste la miellée la plus produite en France et représente 13 % de la production nationale. Néanmoins, ce dernier perd 3 points par rapport à 2019. Grâce à de bons rendements, le miel de lavande, principalement produit dans le Sud de la France, représente cette année 12 % des volumes contre 8 % en 2019. Ce miel est essentiellement produit en Occitanie et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le miel de colza est largement présent dans le Nord de la France et représente 10 % de la production nationale (9 % en 2019).

La part du miel issu d'autres « polyfloraux » (composés de miel de garrigue, de miel d'été, de miel de printemps, ainsi que de miel de plaine) représente 16 % de la production en 2020, alors qu'elle était estimée à 21 % en 2019. Le miel de tournesol assure 9 % des volumes, principalement dans le Sud-Ouest (Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine). En Bourgogne-Franche-Comté et en Auvergne-Rhône-Alpes, les miellées de montagne sont les plus fréquentes et représentent 9 % de la production. Enfin, la part de la production de miel de châtaignier est estimée à 9 % et principalement issue de Corse.

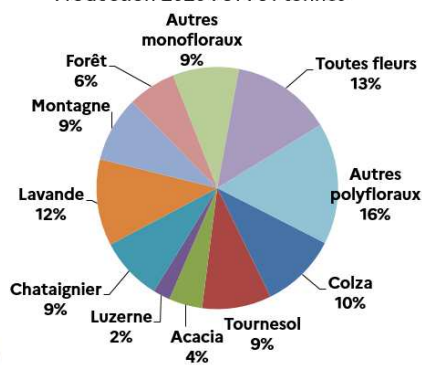
Globalement, la part de chaque miellée évolue peu, seules quelques miellées sont en baisse avec notamment les « poly floraux » qui diminuent de 5 points par rapport à 2019, les miels « toutes fleurs » qui diminuent de 3 points et le miel de luzerne qui quant à lui recule de 1 point.

Production par miellée

Première miellée par région en 2020
(hors polyfloraux et toutes fleurs)



Production nationale par miellée
Production 2020 : 31 791 tonnes



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

1.8. Les différents circuits de commercialisation : une stabilité des débouchés

La vente directe reste le principal débouché pour les producteurs de miel (40 %) mais elle diminue au profit d'autres segments. La crise de la Covid-19 a impacté les ventes chez les producteurs et de nombreuses annulations de foires ou salons ont pénalisé ce segment. Les ventes aux coopératives et aux magasins spécialisés non bio ont à l'inverse bénéficié de volumes supplémentaires.

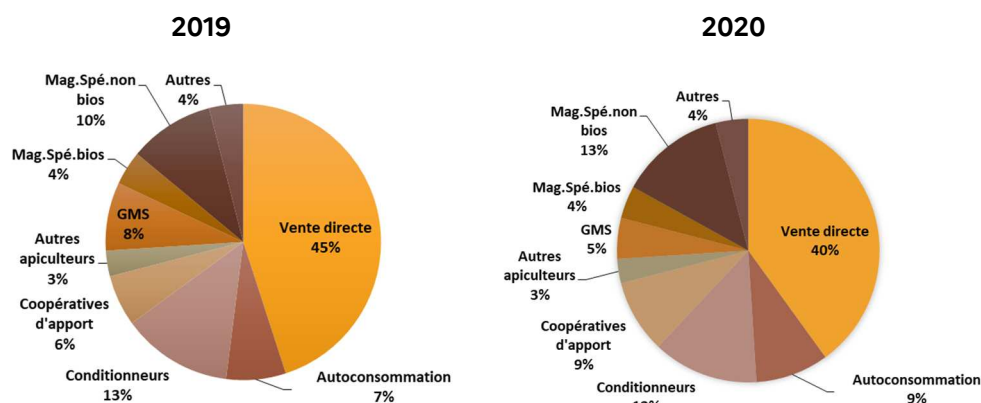
L'autoconsommation reste importante (9 %). Sa progression est également à mettre en lien avec le nombre important d'installations d'apiculteurs de loisirs sur l'année. L'autoconsommation (y compris les dons) qui représentait 7 % en 2019 a gagné 2 points. L'autoconsommation est très présente chez les apiculteurs amateurs et peut représenter jusqu'à 32 % des débouchés pour ceux possédant moins de 50 ruches, alors qu'à contrario, l'autoconsommation est un circuit absent chez les apiculteurs ayant plus de 400 ruches.

En 2020, seuls les circuits de vente directe et de la Grande Distribution (GD) ont diminué leurs parts de marché. La vente directe est passée de 45 % en 2019 à 40 % en 2020 et la GD de 8 % à 5 %. À l'inverse, l'autoconsommation a progressé (de 7 % à 9 %) ainsi que les coopératives d'apport (de 6 % à 9 %) et les magasins non spécialisés bio (de 10 % à 13 %).

Enfin, les parts des conditionneurs, des autres apiculteurs, des magasins spécialisés bio et des autres circuits sont restées stables entre 2019 et 2020.

Au total, la vente directe et les circuits courts (avec un intermédiaire maximum) représentent 3/4 des volumes de commercialisation en 2020.

Circuit de commercialisation du miel en 2019 et 2020



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019 et 2020 - FranceAgriMer

La vente directe demeure le circuit de distribution privilégié pour les apiculteurs possédant moins de 400 ruches.

Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, malgré un recul en 2020, la vente directe domine largement sur les autres circuits de commercialisation. Toutefois, comme l'année dernière, la part de la vente directe pour cette catégorie d'apiculteurs diminue. Elle était de 63 % en 2018, de 61 % en 2019 et de 58 % en 2020.

Pour les apiculteurs de 50 à 149 ruches, elle est également en recul et atteint 63 % des volumes commercialisés (70 % en 2019) et reste le circuit privilégié de cette catégorie d'apiculteurs. Pour ceux ayant entre 150 et 399 ruches, la vente directe, en retrait, concerne bien moins de la moitié des volumes produits en 2020 (40 %) alors qu'elle était de 50 % en 2019.

Pour les apiculteurs de plus de 400 ruches, la vente directe est le deuxième circuit de distribution avec 22 % des volumes vendus, juste derrière la vente aux conditionneurs. La part de la vente directe dans les circuits de commercialisation est restée stable par rapport à 2019.

L'autoconsommation est pour les apiculteurs de moins de 50 ruches le deuxième circuit de commercialisation avec 32 % des volumes. Elle représente 3 % des débouchés pour les apiculteurs possédant de 50 à 149 ruches et 2 % pour les apiculteurs de 150 à 399 ruches. L'autoconsommation est un circuit absent chez les apiculteurs de plus de 400 ruches.

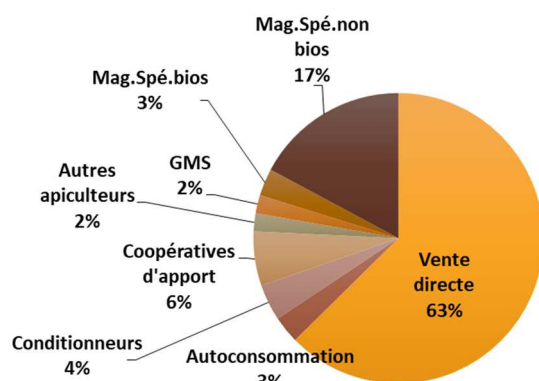
Les magasins spécialisés non bio correspondent au second circuit de commercialisation pour les apiculteurs de 50 à 149 ruches et 150 à 399 ruches avec respectivement 16 % et 17 % des volumes.

Chez les apiculteurs de plus de 400 ruches, la vente aux conditionneurs représente, en 2020, 26 % des débouchés et devance de quatre points la vente directe restant par rapport à 2019. Depuis 2016, on observe un recul de la vente en direction des conditionneurs par les apiculteurs possédant plus de 400 ruches. Ce débouché a reculé de 11 points depuis 2016. La vente aux conditionneurs représentait 37 % en 2016, près de 25 % en 2017, 27 % en 2018 et 26 % en 2019.

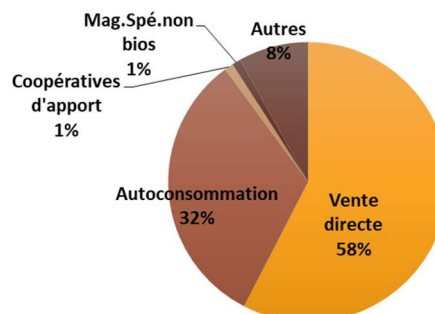
À noter que la part de la GMS pour les producteurs de plus de 400 ruches a fortement reculé passant de 15 % en 2019 à 9 % en 2020. Les apiculteurs possédant plus de 400 ruches s'orientent plus vers une commercialisation de miel en vrac (distribution vers les conditionneurs) et vers une commercialisation auprès des coopératives d'apport (achat de miel non conditionné), débouché en croissance qui est passé de 13 % en 2019 à 18 % en 2020 et également vers la GMS.

Circuits de commercialisation selon la taille de l'exploitation en 2020 (% du volume)

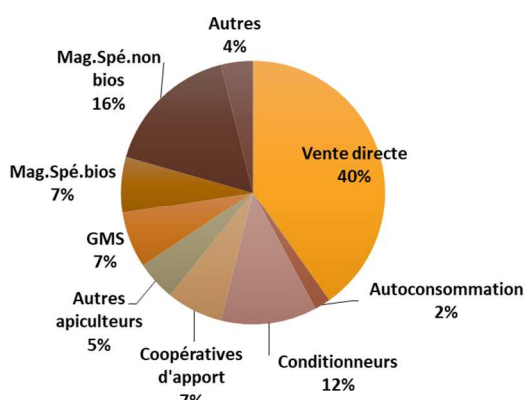
Moins de 50 ruches (8 075 tonnes)



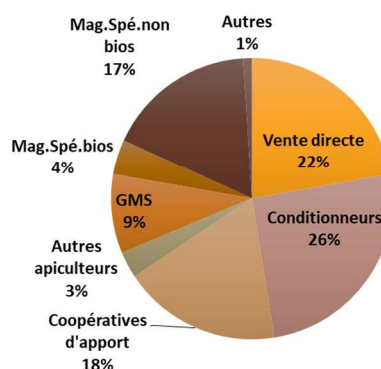
De 50 à 149 ruches (3 377 tonnes)



De 150 ruches à 399 ruches (8 800 tonnes)



Plus de 400 ruches (11 540 tonnes)



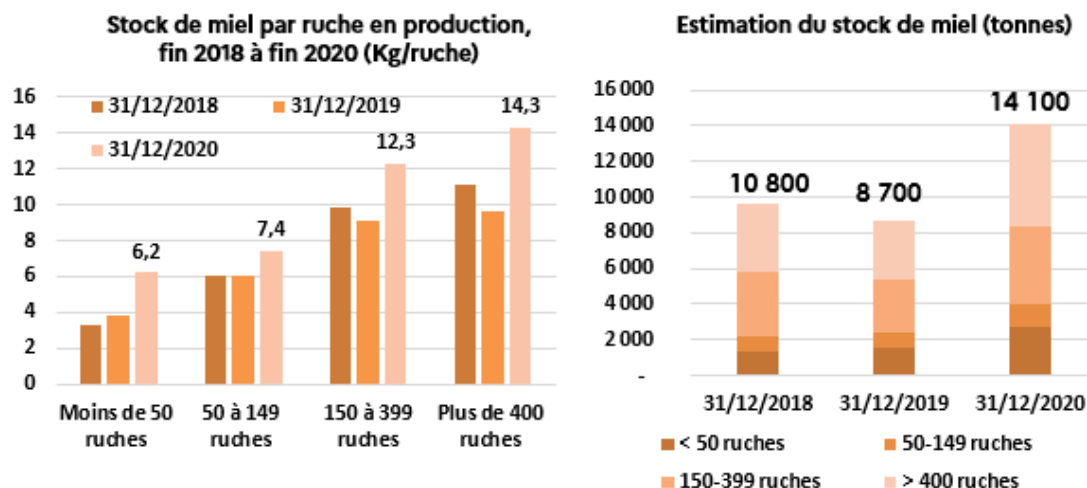
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

Nb : avant 2019 : la catégorie « autres » regroupait l'autoconsommation, les dons, les ventes à des proches, les ventes en épicerie fines, les ventes à des restaurants, etc. En 2019, catégorie « autres » = restaurants, épicerie fines, boulangeries, etc.

1.9. Les stocks de miel en France

Suite à l'augmentation de la production, les stocks de miel chez les apiculteurs étaient importants à la fin de l'année 2020. Ils sont estimés à 14 100 tonnes, soit un niveau plus élevé qu'après la campagne 2018. Ils ont augmenté pour toutes les catégories d'apiculteurs. Par rapport à 2019, les stocks de miel ont progressé de 62 %. Les stocks varient de 6,2 kg/ruche pour les exploitations de moins de 50 ruches à 14,3 kg/ruche pour les plus de 400 ruches. Fin 2020, les stocks correspondent à 44 % de la récolte de l'année, contre 40 % l'an passé. 72 % des volumes sont portés par les producteurs de plus de 150 ruches.

Les stocks de miel en France en 2019 et 2020



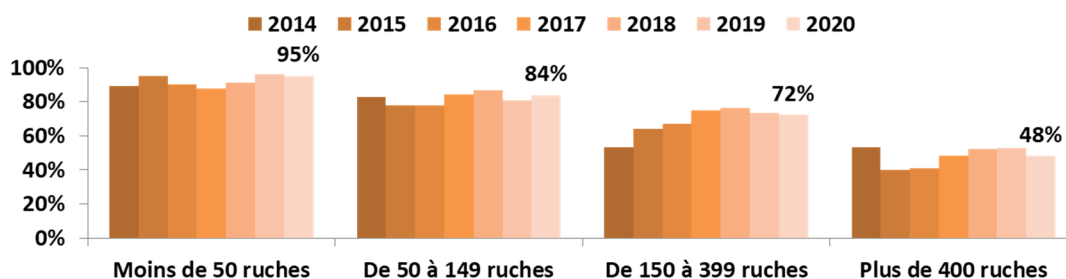
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

1.10. Le conditionnement par les apiculteurs en baisse en 2020

La proportion de miel conditionné en pot par l'apiculteur diminue à mesure que le cheptel s'agrandit. Ainsi, alors qu'en 2020 les apiculteurs de moins de 50 ruches conditionnent en pot 95 % de leur production, les apiculteurs de plus de 400 ruches n'en conditionnent que 48 %. L'importante charge de travail que représente la mise en pot explique cette tendance. La part de miel conditionné en pot a légèrement baissé pour la campagne 2020, et atteint ainsi environ 70 % des volumes produits (plus de 72 % en 2019), soit son plus faible niveau sur ces trois dernières années.

On note une légère augmentation du conditionnement pour les apiculteurs de 50 à 149 ruches, alors qu'il baisse pour les apiculteurs de plus de 400 ruches (désormais 48 %).

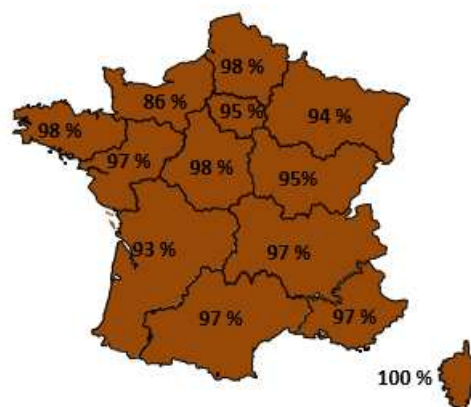
Part du miel conditionné en pot par l'apiculteur



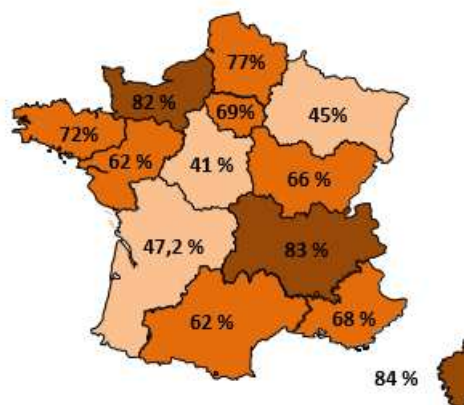
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020- FranceAgriMer

Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, on note peu de différences régionales sur ce critère. À l'inverse pour les apiculteurs de taille plus importante, les différences sont plus marquées. La part de miel mis en pot est plus faible dans trois régions : Grand Est, Centre-Val-De-Loire, et Nouvelle-Aquitaine. Les conditionneurs se trouvent majoritairement dans le Sud-Ouest de la France, ce qui explique la faible part de conditionnement en pot sur l'exploitation, dans cette région. Par contre, la part de la production mise en pot dépasse 80 % en Corse, en Normandie et en Auvergne-Rhône-Alpes. La part du miel mis en pot pour la catégorie des apiculteurs de plus de 50 ruches est plus élevée dans les régions Normandie (82 %), Auvergne-Rhône-Alpes (83 %), Corse (84 %), Hauts-de-France (77 %) et Bretagne (72 %). La quasi-totalité des apiculteurs de moins de 50 ruches mettent en pot leur production de miel (95 %).

**Part du miel mis en pot par l'apiculteur en 2020
moins de 50 ruches**
(Taux moyen 2020 : 95%)



**Part du miel mis en pot par l'apiculteur en 2020
plus de 50 ruches**
(Taux moyen 2020 : 62,1%)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

2. CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES APICOLES ET PROFILS DES RÉPONDANTS

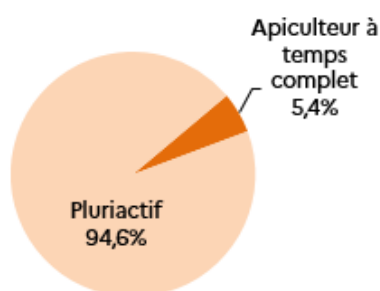
2.1. Statut des répondants

Seule une minorité des apiculteurs produisant du miel déclare exercer son activité apicole à temps complet (5,4 %). 94,6 % des apiculteurs sont double-actif, sans emploi, ou retraité. La proportion est restée stable par rapport aux années précédentes.

Le taux de pluriactifs parmi les apiculteurs diminue au fur-et-à-mesure que la taille de l'exploitation s'accroît. Dans la quasi-totalité des cas, un apiculteur possédant plus de 400 ruches l'est à temps complet.

Ainsi, pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, 99 % des apiculteurs sont pluriactifs, contre seulement 3 % pour les acteurs disposant de plus de 400 ruches.

Statut des apiculteurs produisant du miel

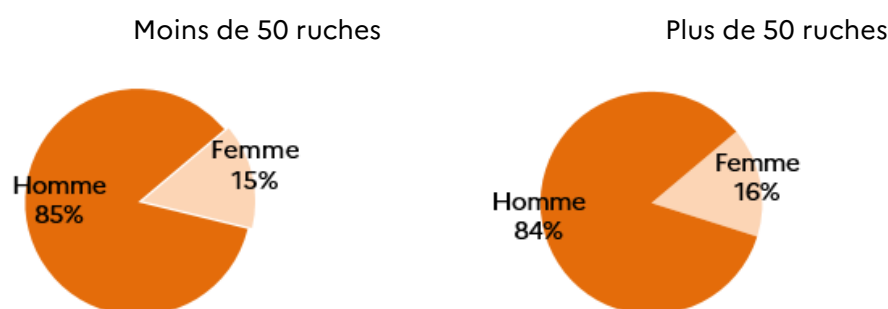


Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

2.2. Genre des apiculteurs

Il y a peu de différence entre les apiculteurs de moins de 50 ruches et les apiculteurs de plus de 50 ruches. La proportion de femmes est de l'ordre de 15 % à 16 %. Globalement, les femmes sont moins nombreuses dans le secteur apicole que dans le secteur agricole au sens large. Alors que 24 % des agriculteurs sont des femmes, on compte seulement 15 % d'apicultrices.

En outre, les femmes sont légèrement plus nombreuses parmi les producteurs de gelée royale (18 %), mais aussi parmi les producteurs de miel bio (27 %).



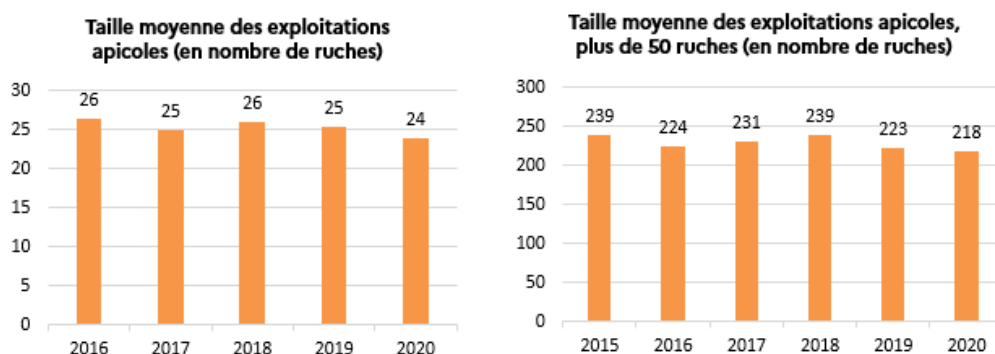
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 - FranceAgriMer

2.3. La taille des exploitations en apiculture

La taille moyenne des exploitations a tendance à diminuer légèrement dans la mesure où le nombre d'apiculteurs de moins de 50 ruches progresse plus vite que les exploitations professionnelles.

Depuis 2018, l'effectif moyen des exploitations apicoles de plus de 50 ruches baisse pour s'établir à 218 ruches / exploitation : les catégories 50-150 ruches et 150-400 ruches se développant davantage que celle de + 400 ruches.

Taille des exploitations apicoles



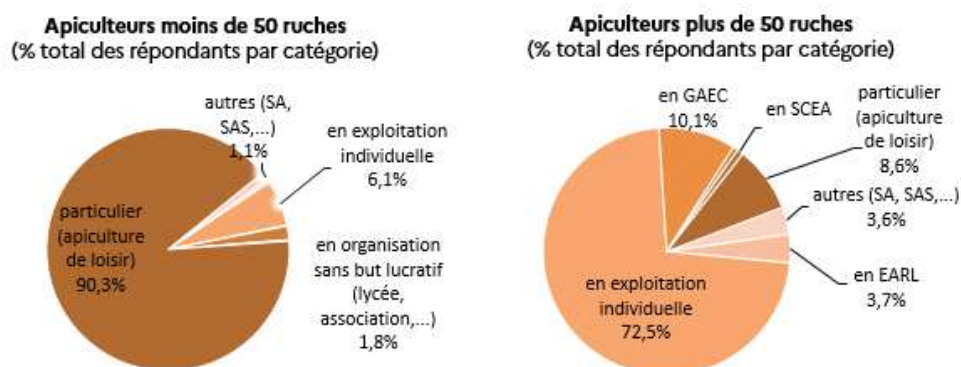
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

2.4. Le statut juridique des exploitations apicoles

90 % des apiculteurs de moins de 50 ruches n'ont pas de statut juridique et sont déclarés comme particuliers et exercent en tant qu'apiculteurs amateurs. Les organisations sans but lucratif (lycée, association, etc.) représentent 1,8 % des apiculteurs de moins de 50 ruches.

Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, la majorité des exploitants exerce en exploitation individuelle (72,5 %). On compte également des structures sociétaires essentiellement sous forme de GAEC (Groupement Agricole d'exploitation Commun) qui représentent 10,1 % des plus de 50 ruches. Le GAEC regroupe au minimum 2 associés, a contrario du statut individuel. Les autres types de sociétés EARL (3,7 %) et SCEA (0,8 %) sont moins fréquentes.

Statut juridique des exploitations en 2020



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

2.5. La main d'œuvre des exploitations apicoles

Le nombre moyen d'ETP (équivalent temps plein) par exploitation augmente en fonction du nombre de ruches. Alors que l'effectif moyen est de 0,16 ETP pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, il atteint 1,69 ETP chez les apiculteurs de plus de 400 ruches. Un équivalent temps plein prend ainsi en charge l'équivalent de 388 ruches en moyenne dans ce type d'exploitation, contre 211 pour les exploitations de 150 à 399 ruches.

La main d'œuvre dédiée à la commercialisation représente 21 % du personnel des exploitations apicoles (56 % pour les plus de 400 ruches). La vente directe est largement développée en apiculture, justifiant un niveau de main d'œuvre dédiée à la commercialisation important.

Au final, en 2020, le nombre moyen d'ETP par exploitation s'élevait à 0,22 en moyenne pour l'ensemble des apiculteurs français.

Nombre d'ETP par exploitation en 2020

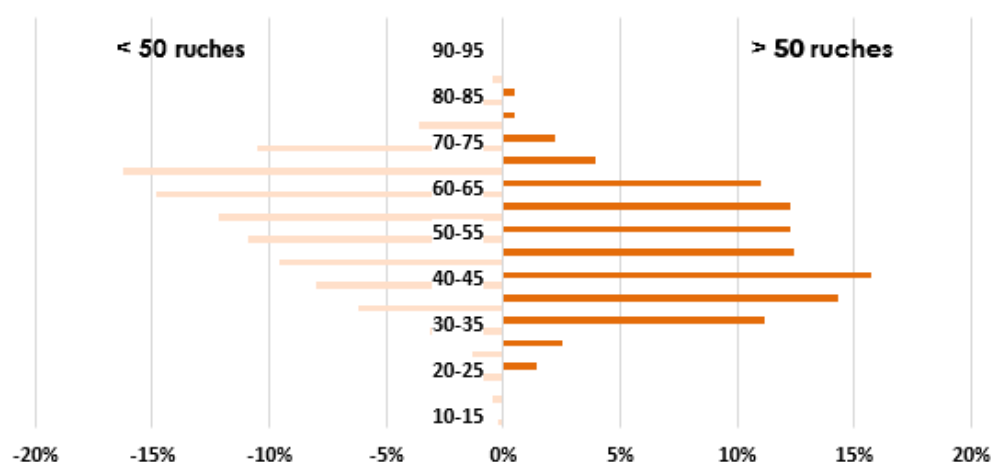
Nb ruches à l'hivernage	Nombre d'ETP / exploitation	Nombre de ruches en hivernage / ETP
Moins de 50	0,16	52
50 à 149	0,58	142
150 à 399	1,10	211
Plus de 400	1,69	388
Total	0,22	64

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

2.6. La répartition des apiculteurs par tranche d'âge

Comme en 2019, 75 % des apiculteurs de moins de 50 ruches ont entre 45 et 75 ans, la moyenne d'âge est de 56 ans. L'activité apicole de loisir est souvent démarrée juste au moment de la retraite, avant ou après. Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, 78 % des apiculteurs ont entre 35 et 65 ans, avec une moyenne d'âge plus basse établie à 47 ans. La moyenne d'âge des femmes de 52 ans est légèrement plus faible que la moyenne d'âge des hommes qui est de 56 ans.

Répartition des apiculteurs par tranche d'âge en 2020



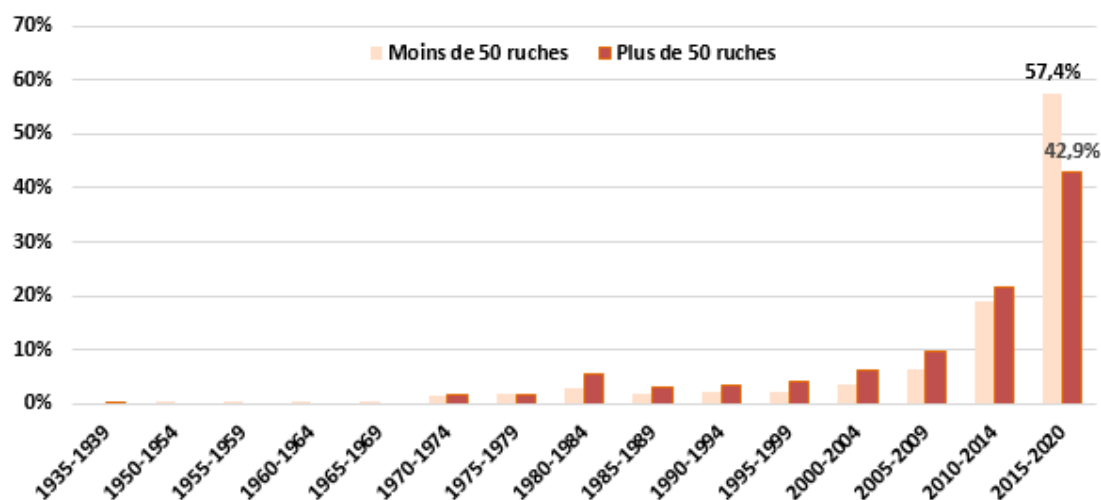
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

2.7. Année de démarrage de l'activité

57,4 % des apiculteurs de moins de 50 ruches ont commencé leur activité sur la période 2015-2020. La majorité des apiculteurs de loisir (76 %) ont démarré leur activité il y a moins de 10 ans. 43 % des apiculteurs de plus de 50 ruches ont démarré leurs activités entre 2015 et 2020, 64,4 % des apiculteurs de plus de 50 ruches se sont installés, il y a moins de 10 ans.

Globalement, l'activité apicole est très récente pour de nombreux apiculteurs, même si les moyennes d'âge sont élevées, traduisant souvent un démarrage de l'activité en pré-retraite pour les amateurs.

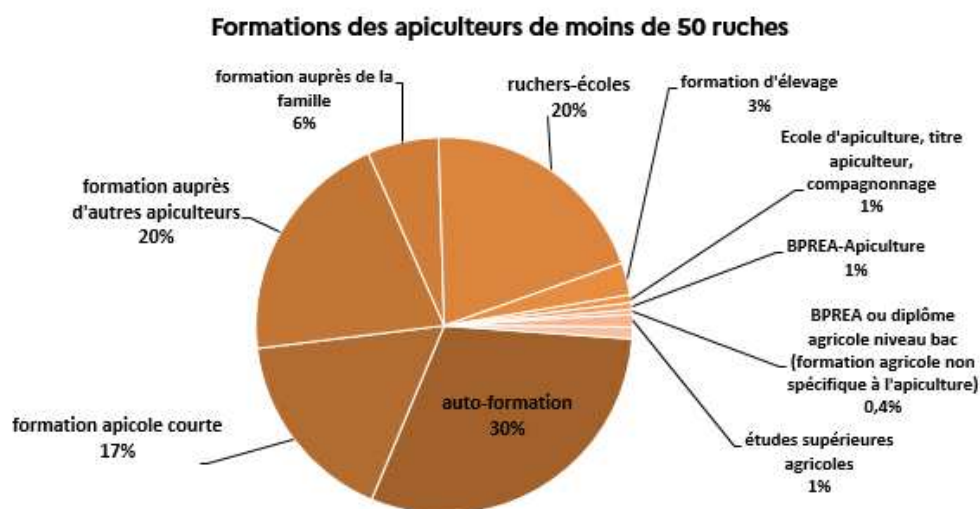
Année de démarrage de l'activité apicole



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

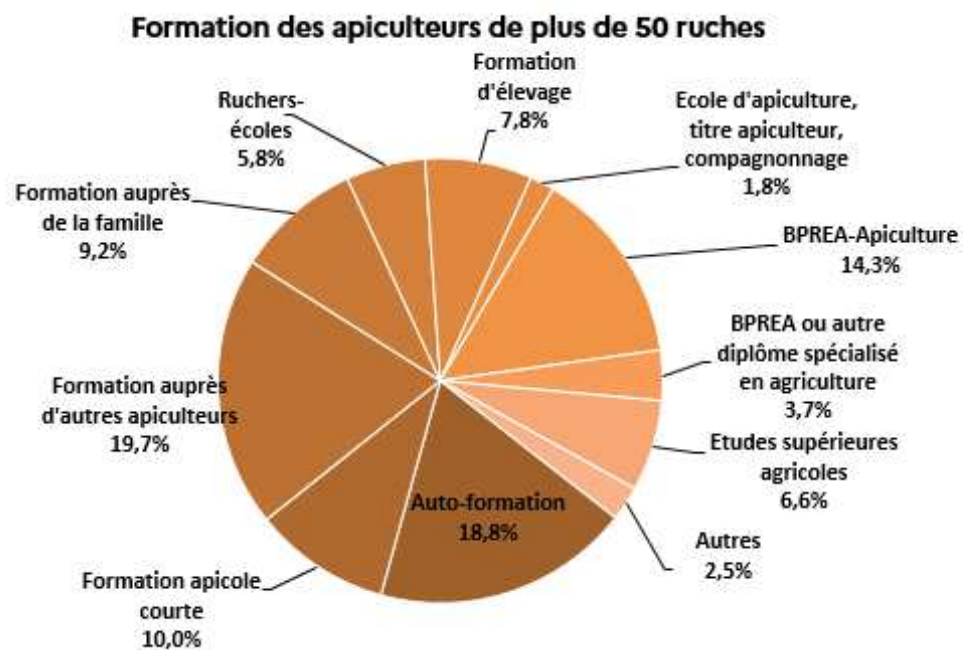
2.8. La formation des apiculteurs

Les voies de formation des apiculteurs sont plutôt variées. Les apiculteurs de moins de 50 ruches ont recours principalement à l'auto-formation (30 %), ainsi qu'à des formations auprès d'autres apiculteurs (20 %). Ils participent également à des formations courtes auprès de syndicats ou associations (17 %) ou dans les ruchers écoles (20 %). Les apiculteurs de moins de 50 ruches issus de formation initiale en apiculture comme le BPREA apicole sont peu nombreux.



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

De nombreux apiculteurs de plus de 50 ruches n'ont pas eu recours à des formations et se sont formés auprès d'autres apiculteurs (19,7 %) ou de leur famille (9,2 %) ou sont passés par l'auto-formation (18,8 %), par le biais d'internet, de MOOC ou encore de documentations techniques. Les formations apicoles courtes (10 %), les ruchers-écoles (5,8 %), ou les formations d'élevage (7,8 %) sont également fréquemment cités. Le BPREA apicole concerne 14,3 % des apiculteurs et 6,6 % ont suivi des études supérieures agricoles.



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

3. LA PRODUCTION DE GELÉE ROYALE EN 2020

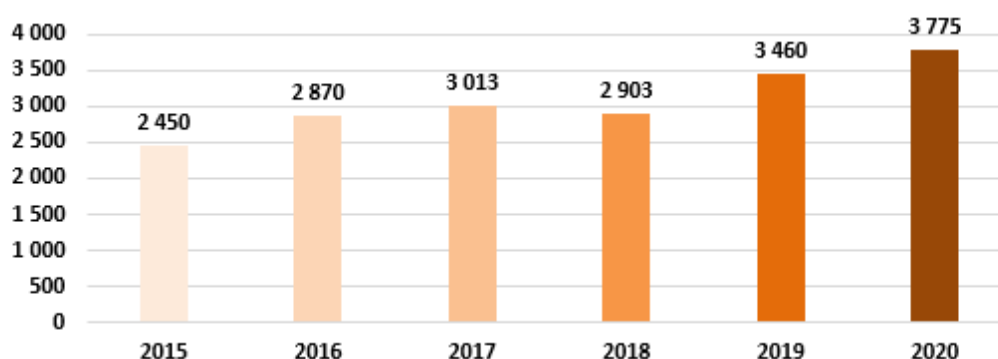
La production de gelée royale est relativement peu affectée par les aléas climatiques contrairement au miel qui subit plus fortement les impacts d'une météo défavorable.

L'analyse de la production de gelée royale de 2020 est basée sur un échantillon de 51 apiculteurs, dont 30 adhérents au Groupement des Producteurs de Gelée Royale (le GPGR compte désormais 102 adhérents contre 96 en 2019) et 21 non adhérents.

Selon les résultats de l'Observatoire de miel et gelée royale de FranceAgriMer, la production de gelée royale est estimée en 2020 à 3 775 kg dont 2 568 kg sont produits par les adhérents au GPGR. Elle a progressé de 9 % entre 2019 et 2020 et de 30 % entre 2018 et 2020.

Depuis la mise en place de l'Observatoire, la production de gelée royale est en constante augmentation. Après 2019, 2020 est de nouveau une année record. La production de gelée royale dépasse très largement les productions des années précédentes. Cette tendance s'explique par une augmentation du nombre de producteurs, ainsi qu'un rendement par ruche qui progresse (820 g de gelée royale/ruche en 2020, contre 760 g/ruche en 2019 pour les adhérents au GPGR) du fait de l'amélioration des techniques de production. D'un point de vue géographique, les principales zones de production de gelée royale sont situées en Provence Alpes Côte d'Azur et en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces deux régions concentrent 50 % des volumes des apiculteurs enquêtés. La production réalisée par les 51 répondants est de 1 266 kg en 2020 dont 911 kg pour les adhérents au GPGR et 355 kg pour les non-adhérents au GPGR. La production de gelée royale est aussi touchée par la pression du varroa sur les colonies, même si elle a été moins forte en 2020. Le frelon asiatique a cependant été plus fortement ressenti par les producteurs de gelée royale cette année.

Production estimée de gelée royale de 2015 à 2020 (en kg)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

Pour la campagne 2020, 46 % de la gelée royale produite ont été conditionnés contre 56 % en 2019. D'après le GPGR, la vente en piluliers (pilules de 10 g essentiellement) a diminué en 2020, au profit de la vente en gros.

Les apiculteurs ne connaissent pas de difficulté particulière pour la vente de gelée royale, l'origine française ayant une bonne image. Le prix de vente est de l'ordre de 1 184 €/kg HT en gros (non conditionné) à 1 504 €/kg HT en demi-gros (en pilulier de 10 g, mais en « grosse quantité »)

Part de gelée royale mise en pot par l'apiculteur et part des volumes en AB

	2018	2019	2020
Part de gelée royale mise en pot par l'apiculteur (volume)	63 %	56%	46%
Part de gelée royale produit en AB (volume)	51 %	69%	76%

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

50 % des producteurs valorisent la gelée royale sous le label biologique. Le volume de gelée royale bio a encore augmenté en 2020, et représente désormais plus de 3/4 des volumes produits soit 2 831 kg. En effet, la grande majorité des gros producteurs de gelée royale est convertie à l'agriculture biologique, permettant d'accéder à une meilleure valorisation en termes de prix de vente.

En ce qui concerne le profil des producteurs de gelée royale : 14 % ont une activité de commercialisation d'élevage de reines et d'essaims et 11 % une activité de pollinisation. Dans l'ensemble, les apiculteurs produisant de la gelée royale sont à 80 % à temps complet (en progression par rapport à 2019 où les apiculteurs à temps complet représentaient 77 %).

Dans le détail, les apiculteurs possédant moins de 50 ruches et produisant de la gelée royale sont à 90 % pluriactifs, les apiculteurs ayant de 50 à 149 ruches sont à 75 % à temps complet, les apiculteurs de 150 à 399 ruches sont des apiculteurs qui se consacrent à temps complet à la production de gelée royale, les apiculteurs de plus de 400 ruches sont à temps complet à 94 %. Le nombre estimé de ruches mises en production par les répondants est de 1 734 ruches en 2020 dont 1 115 pour les adhérents au GPGR et 619 pour les non-adhérents au GPGR.

Selon les données sociodémographiques récoltées, les femmes représentent 18 % des producteurs de gelée royale et sont légèrement plus nombreuses que les apicultrices (15 %).

4. LES AUTRES PRODUITS DE LA RUCHES COMMERCIALISÉS

Les autres produits de la ruche assurent un complément de revenu parfois conséquent pour les apiculteurs, qui vient s'ajouter aux ventes de miel. Parmi les produits analysés figurent : la cire, le pollen, la propolis, les produits transformés à base de miel ou de gelée royale et les activités de pollinisation ou d'élevage de reines et d'essaims.

Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, le chiffre d'affaires lié aux activités de diversification correspond à 3,5 % du chiffre d'affaires total. La principale source de revenu est liée à l'activité de transformation de produit à base de miel (1,9 %).

Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, le chiffre d'affaires lié aux activités de diversification correspond à 7,8 % du total. Les principales sources de revenus annexes sont liées à l'activité d'élevage et la transformation de produits à base de miel (2,5 % chacune).

La pollinisation est également une source de chiffre d'affaires supplémentaire (1,5 % pour les + de 50 ruches).

Les ventes de cire ne représentent qu'entre 0,1 % et 0,2 % du chiffre d'affaires des apiculteurs, quelle que soit la catégorie des exploitations, amateurs ou professionnels.

Part du chiffre d'affaires des activités de diversification

Apiculteurs commercialisant d'autres produits de la ruche	% du Chiffre d'affaires apiculteurs < 50 ruches	% du Chiffre d'affaires apiculteurs > 50 ruches
Cire	0,2%	0,1%
Pollen	0,3%	0,7%
Propolis	0,4%	0,2%
Produit transformé à base de miel	1,9%	2,5%
Produit transformé à base de gelée royale	0,0%	0,2%
Activité de pollinisation	0,1%	1,5%
Activité d'élevage	0,7%	2,5%
Total autres activités en % du CA total	3,5%	7,8%

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

5. LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE ET LA POLLINISATION EN 2020

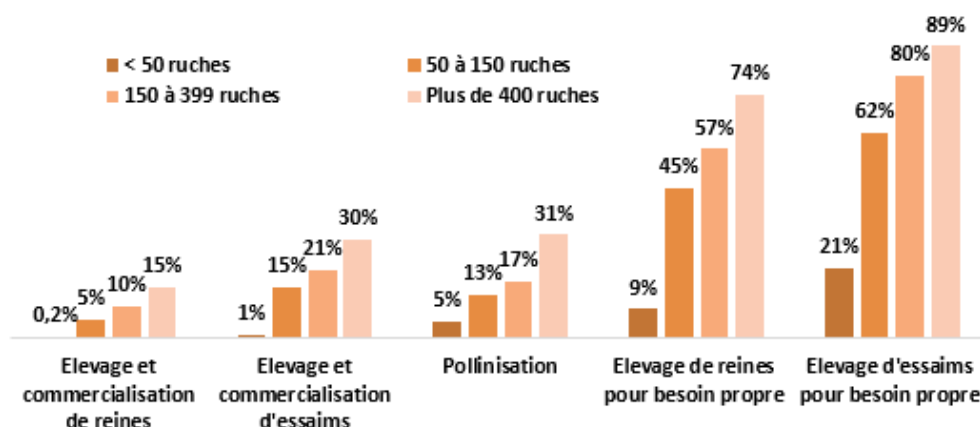
De nombreux apiculteurs réalisent eux-mêmes une activité d'élevage (production d'essaims et/ou de reines) dans le but de compenser les pertes de colonies, essentiellement après l'hivernage. Certains d'entre eux commercialisent ensuite les surplus de cette activité.

L'élevage et la commercialisation de reines et d'essaims sont essentiellement pratiqués par les apiculteurs professionnels (pour les apiculteurs de plus de 400 ruches : 15 % pour les reines et 30 % pour les essaims), et très peu par les amateurs (0,2 % pour les reines et 1 % pour les essaims pour les apiculteurs de moins de 50 ruches). En moyenne, les apiculteurs enquêtés produisent 0,42 essaim/ruche en production et 0,64 reine/ruche en production.

Les très gros producteurs pratiquent également la pollinisation. L'activité de pollinisation est pratiquée par 6 % des apiculteurs et avec de fortes variations selon la taille des exploitations. En effet, seulement 5 % des apiculteurs de la catégorie de moins de 50 ruches proposent des services de pollinisation, contre 31 % pour les apiculteurs de plus de 400 ruches. Elle progresse légèrement par rapport à l'an dernier.

L'élevage de reines et d'essaims pour le renouvellement du cheptel est largement pratiqué par les apiculteurs professionnels (de 45 % à 89 % selon les catégories).

Part des apiculteurs exerçant une activité d'élevage ou de pollinisation



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020– FranceAgriMer

6. FOCUS: L'APICULTURE BIOLOGIQUE

6.1. Caractéristiques des exploitations apicoles en agriculture biologique

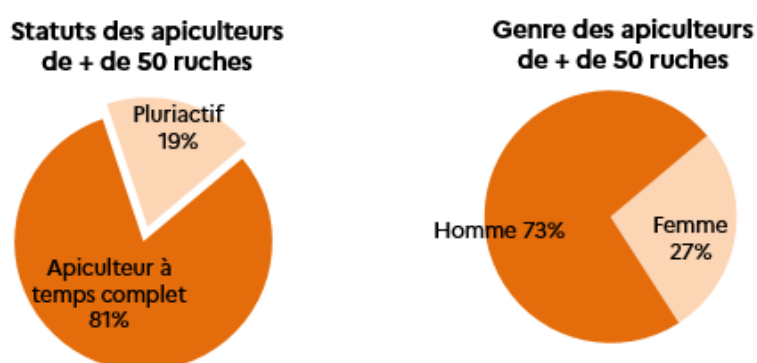
La majorité des apiculteurs biologiques de plus de 50 ruches sont à temps complet (81 %), 19 % des apiculteurs sont pluriactifs. Cette proportion importante s'explique par une taille moyenne beaucoup plus élevée que celle des apiculteurs conventionnels.

La proportion de femmes en apiculture biologique est plus importante (27 %) qu'en apiculture conventionnelle (15 %). Les hommes restent cependant majoritaires.

79 % des exploitations sont en exploitation individuelle et 10 % sont en GAEC.

La moyenne d'âge est de 46 ans pour les femmes et de 47 ans pour les hommes, soit un niveau similaire aux apiculteurs conventionnels.

Statuts des apiculteurs produisant en bio



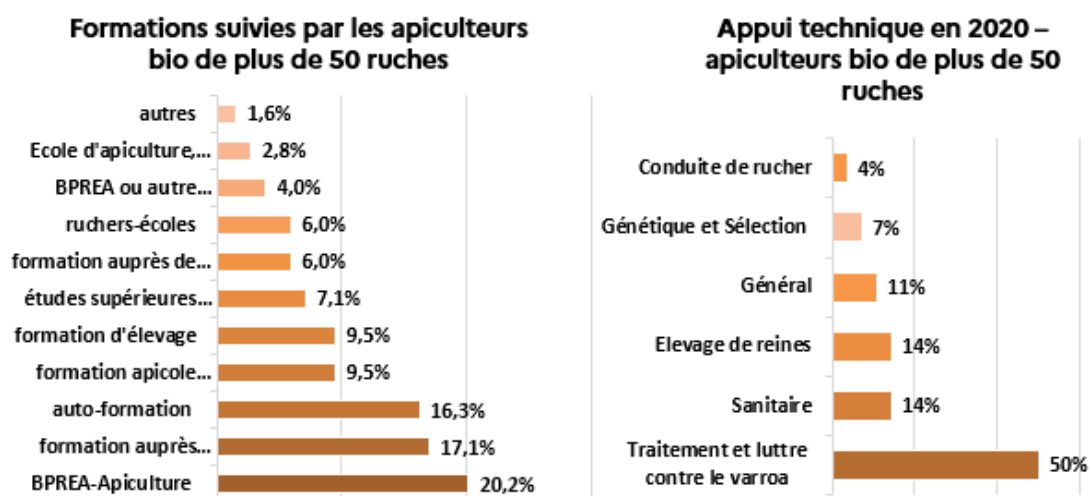
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

6.2. Formation des apiculteurs et appui technique en agriculture biologique

20 % des apiculteurs sont issus d'une formation BPREA apicole, soit une part plus importante qu'en conventionnel. Les autres modes de formation sont similaires : auprès d'autres apiculteurs (17 %), autoformation (16 %), formations apicoles courtes (10 %) et études supérieures agricoles (7 %).

41 % des apiculteurs de plus de 50 ruches bio ont bénéficié d'un appui technique durant l'année 2020. Plus de 50 % portaient sur la lutte contre le varroa.

Formation et appui technique en bio en 2020

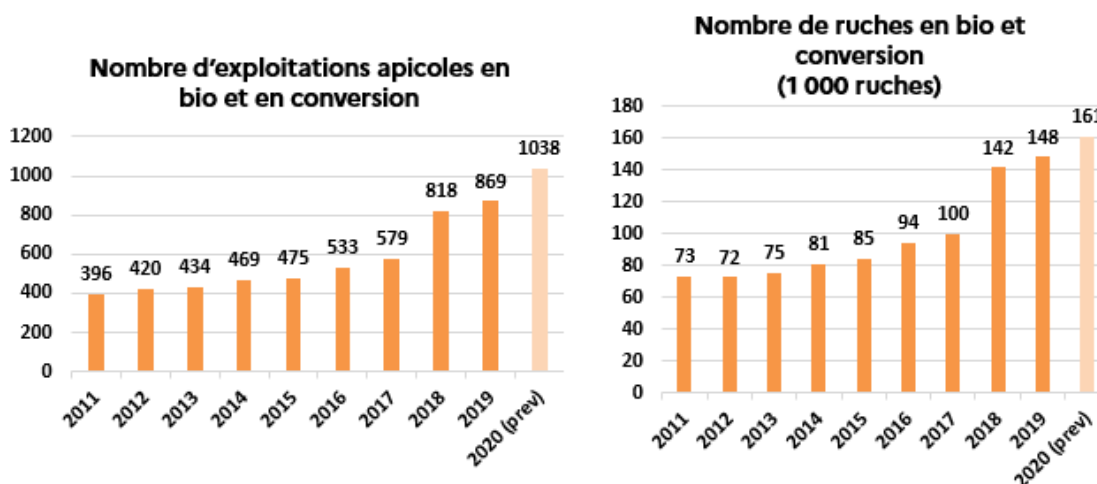


Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

6.3. Les exploitations biologiques

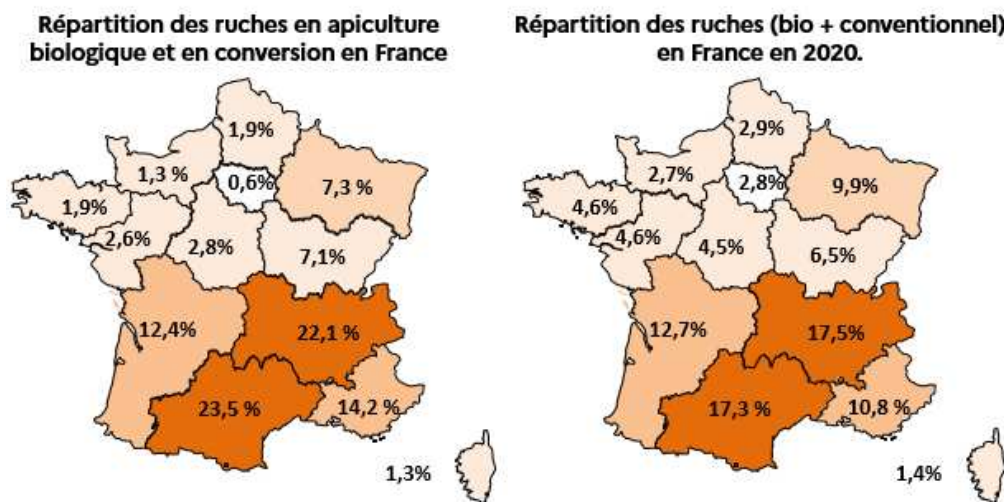
La France comptait 869 exploitations biologiques, en 2019. On estime qu'elles sont désormais plus de 1 000 en 2020. Le nombre d'exploitations bio ne fait que progresser depuis 2011, en moyenne de 6,5 % par an entre 2011 et 2019, avec une augmentation particulièrement forte entre 2017 et 2018. Le nombre de ruches bio ou en conversion continue à progresser d'année en année et dépasse désormais 161 000 ruches.

Évolution des exploitations apicoles biologiques



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

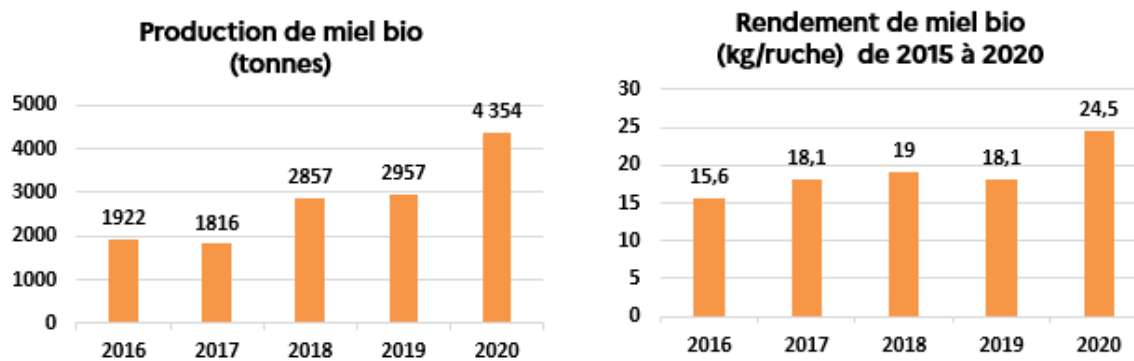
6.4. La production biologique en France



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

Une majorité des ruches bio se situent dans le Sud de la France : Occitanie (23,5 %), Auvergne-Rhône-Alpes (22,1 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (14,2 %) et Nouvelle-Aquitaine (12,4 %). Les 4 régions du Sud concentrent ainsi 72,2 % des ruches bio, contre 58,3 % sur l'ensemble des ruches françaises. L'apiculture biologique est proportionnellement moins développée dans l'Ouest de la France (Bretagne, Normandie notamment).

Production et rendement bio



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

Part des apiculteurs certifiés bio ou en conversion

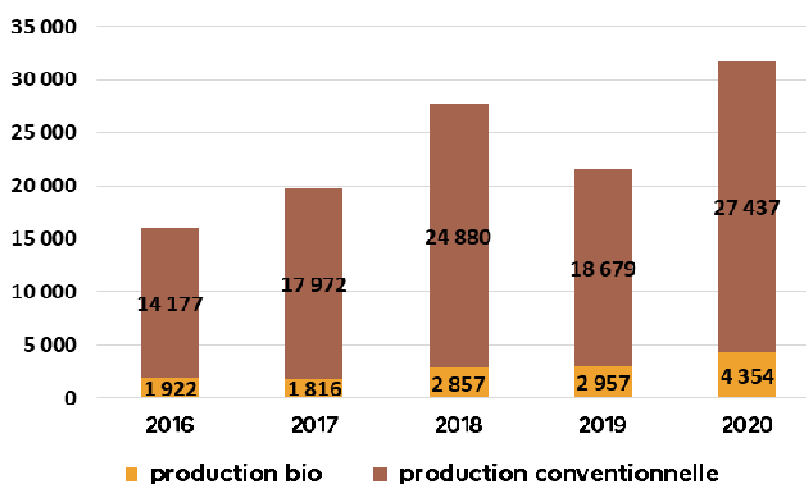
	2018	2019	2020
Part des apiculteurs certifiés bio ou en conversion	10,3%	13,9%	15,8%
Part de la production biologique sur la production totale	10,3%	14%	13,7 %

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

La production de miel bio a fortement augmenté entre 2019 et 2020, grâce à une évolution du nombre d'exploitations, mais également grâce à un niveau de rendement particulièrement élevé. Le rendement atteint 24,5 kg/ruche soit un niveau similaire au rendement de production de miel conventionnel.

La part d'apiculteurs bio atteint désormais 15,8 % et la production représente 13,7 % des volumes totaux de miel.

Répartition de la production de miel conventionnel et miel bio (en tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

Malgré une augmentation de la production, la part du miel biologique dans la production totale de miel est restée stable en 2020 par rapport à 2019.

De 2016 à 2020, elle correspond en moyenne à 11,7 % de la production.

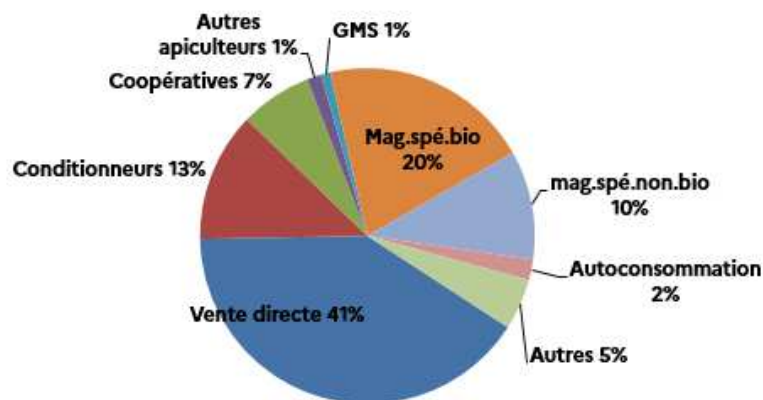
6.5. Les circuits de distribution du miel AB

La vente directe reste le principal circuit de commercialisation pour les apiculteurs bio et représente plus de 41 % de la production de miel biologique.

Les ventes en magasins spécialisés sont également importantes : 20 % en magasins spécialisés bio et 10 % en magasins spécialisés non bio.

Les ventes en gros aux conditionneurs et aux coopératives représentent 20 % des volumes.

Les circuits de distribution du miel-Apiculteurs de plus de 50 ruches (producteurs biologique)



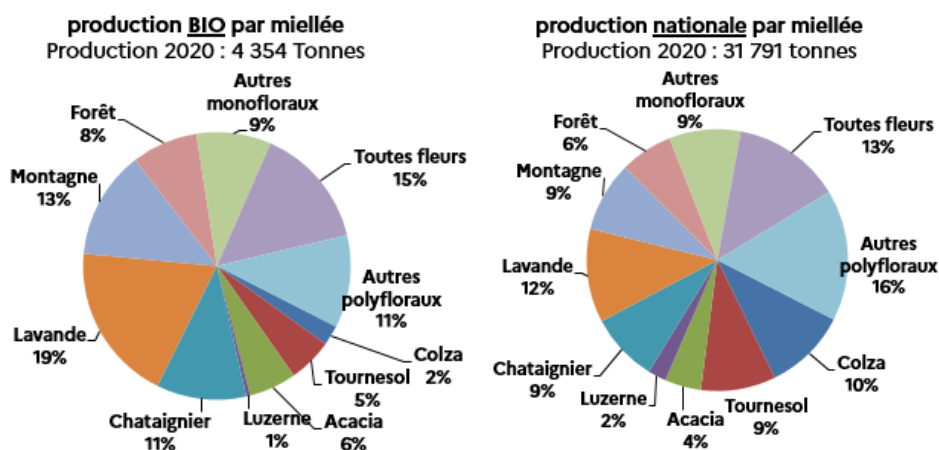
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

S'agissant des miellées, la production de miel de lavande représente 19 % de la production bio totale, contre 12 % à l'échelle de la production nationale. La lavande est la miellée bio la plus produite en France, suivie par le miel toutes fleurs qui atteint (15 %).

Les miellées de montagne (13 %) et de châtaignier (11 %) sont également davantage produites qu'en conventionnel.

La miellée de colza est minoritaire dans la production biologique (2 %), alors qu'elle représente 10 % de la production nationale.

Production de miel biologique par miellées



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2020 – FranceAgriMer

6.6. Les enjeux de l'apiculture biologique

● Les contraintes liées à la production en bio sont nombreuses

- La conversion en bio génère des charges supplémentaires (cire, essaims, sirop, cadre bio), souvent plus coûteuses, et certaines matières manquent sur le marché (exemple : cire).
- La gestion et la lutte contre le varroa est complexe (utilisation de solution médicamenteuse coûteuse).
- Une production en bio demande plus de technique.

- **La demande reste importante en produits bio**

- Le miel bio français est un produit très demandé par le consommateur.
- En grande distribution, les prix affichés sont de 13,1 €/kg en bio, contre 10,8 €/kg en conventionnel.
- Depuis 10 ans, la production française de miel bio augmente mais ne permet pas de répondre à la demande des consommateurs. Par conséquent, les conditionneurs doivent recourir à des importations de provenances diverses (Espagne, Portugal, Hongrie, Italie, Bulgarie, Zambie, etc.). Cela permet d'accéder à des prix nettement inférieurs au miel français (4 à 5 €/kg).

- **Évolutions réglementaires**

Initialement prévue pour s'appliquer au 01/01/2021, la nouvelle réglementation concernant la production apicole en agriculture biologique devrait s'appliquer au 01/01/2022. Elle prévoit notamment des changements sur :

- Le taux de renouvellement annuel avec du cheptel non biologique passerait de 10 % à 20 %. Ce cheptel devra être placé dans des ruches dont les rayons ou les cires gaufrées proviennent d'unités de production biologiques.
- La cire d'abeille sera certifiable en AB, contrairement à aujourd'hui, où on ne peut parler que de « cire d'abeille utilisable en apiculture biologique » quand elle provient d'exploitations biologiques.
- La suppression de la possibilité de mettre temporairement des colonies sur des zones de butinage non conformes au cahier des charges AB, à des fins de pollinisation, en traçant le miel produit à ce moment-là et en le déclassant en conventionnel ; les colonies restant « bio » par ailleurs. Cette possibilité était conditionnée à l'existence d'une situation exceptionnelle (facteurs climatiques, géographiques ou structurels). Il s'agissait d'une dérogation dans le cadre de règles de production exceptionnelles.

7. STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE APICOLE

Objectifs et méthodologie de l'étude

Cette étude menée en 2020 à la demande de FranceAgriMer par le cabinet Klorobiz et Michel Bocquet (expert consultant) a pour objectif de consolider un socle de connaissances quantitatives et qualitatives sur le secteur de l'apiculture afin de répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance de l'organisation économique du secteur apicole ;
- Accroître les connaissances sur deux secteurs spécifiques de l'apiculture : l'élevage de reines et/ou d'essaims et le service à la pollinisation ;
- Renforcer les connaissances sur le marché du miel et des autres produits de l'apiculture (gelée royale, cire, pollen, propolis) afin de mieux appréhender les différents flux de commercialisation et la segmentation du marché apicole aussi bien en volume qu'en valeur.

La structure économique de la filière apicole a été abordée selon les axes suivants :

- le potentiel de production et la capacité à répondre à la demande nationale (dont focus import et export),
- l'offre et le positionnement des produits selon les circuits de vente directe ou vers les professionnels (analyse prix par miellée),
- les circuits de commercialisation et les stratégies de valorisation des différents opérateurs (cf. cartographie des flux par produit),
- les tendances de marché
- et les facteurs économiques et structurels impactant la compétitivité de la filière.

L'étude s'est déroulée en trois temps de juin 2020 à janvier 2021 et les moyens suivants ont été mobilisés :

- **Volet 1** - Cadrage et descriptif de la filière française : consolidation de la bibliographie et des bases de données, étude approfondie de données d'import/export de miel, entretiens de cadrage avec les institutions de la filière, enquête de commercialisation et entretiens auprès d'apiculteurs, de conditionneurs et de distributeurs, relevés de rayons en grande distribution ;
- **Volet 2** - Évaluation de l'activité d'élevage dans le secteur apicole : consolidation de l'étude documentaire, enquête via un questionnaire en ligne, entretiens ciblés avec des éleveurs ;
- **Volet 3** - Évaluation de l'activité de pollinisation chez les apiculteurs : consolidation de l'étude documentaire, enquête via un questionnaire en ligne, entretiens ciblés avec des apiculteurs pollinisateurs et des producteurs agricoles clients de la pollinisation.

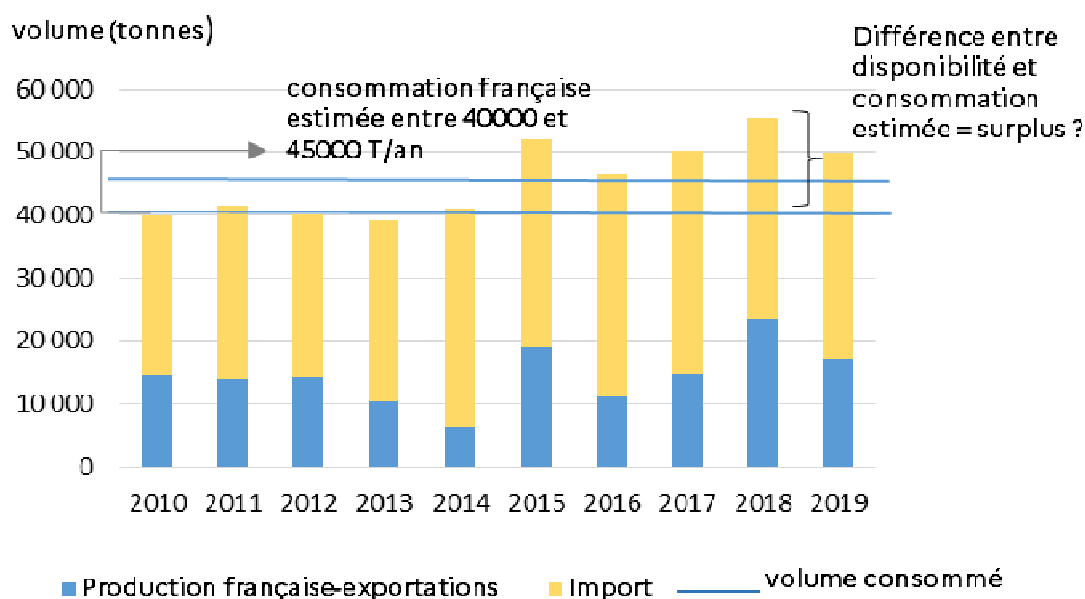
Cette étude se base en partie sur les différents travaux et études menés au sein de la filière notamment les résultats des Observatoires de la production de miel et de gelée royale et les résultats des panels distributeurs ainsi les données les plus anciennes de cette étude peuvent être relatives à 2010.

7.1. Rappel des chiffres-clés et dynamique importations/exportations de miel en France

● Import

Depuis 2014, la France importe en moyenne plus de 32 000 tonnes de miel par an. Pour autant, malgré l'augmentation sensible de la production française, les importations continuent à augmenter (effet nul des exportations qui stagnent autour d'environ 5 000 tonnes/an). Sur la période 2015-2019, l'augmentation sensible de la production française cumulée à l'augmentation des importations a participé à une augmentation des disponibilités de miel.

Disponibilités de miel en France en tonnes (Production française – Exportations + Importations) de 2010 à 2019



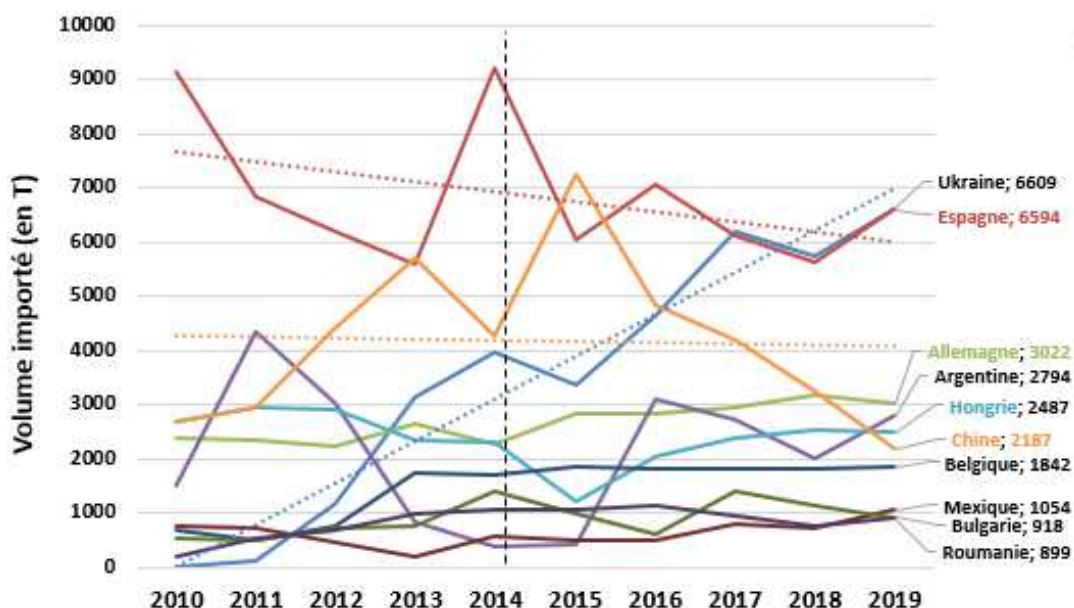
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production française-exportations	14 383	13 924	14 246	10 263	6 302	19 111	11 019	14 735	23 335	17 201
Importations	25 540	27 574	25 840	28 990	34 728	33 016	35 630	35 570	32 282	32 777
Disponibilités	39 923	41 498	40 086	39 253	41 030	52 127	46 649	50 305	55 617	49 978

Source : Douane française / Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2019 - FranceAgriMer

Cette augmentation de la disponibilité en miel peut s'expliquer par :

- La constitution d'un stock aussi bien au niveau des apiculteurs que des conditionneurs (les entretiens et enquêtes confirment ce phénomène de stockage plus conséquent sur ces dernières années). Avant 2014, le disponible correspondait aux consommations mais la mauvaise année 2014 a mis en exergue le manque de stock. Ce cumul de stock est en grande partie porté par les conditionneurs, qui ne réduisent pas pour autant leurs importations dans le temps.
- Une consommation globale encore sous-estimée si l'on se réfère à la fourchette de consommation régulièrement mise en avant : « 40 000 – 45 000 tonnes de miel consommées par an en France ». En effet, cette consommation annuelle de miel serait plutôt autour des 50 000 tonnes par an (cf. partie cartographie des flux), du fait d'une sous-estimation des « autres usages de miel », notamment à destination industrielle en tant qu'ingrédient ou composant (cf. cosmétique, industrie agroalimentaire, produits santé...).

Importations françaises de miel en volume par provenance (tonnes) de 2010 à 2019



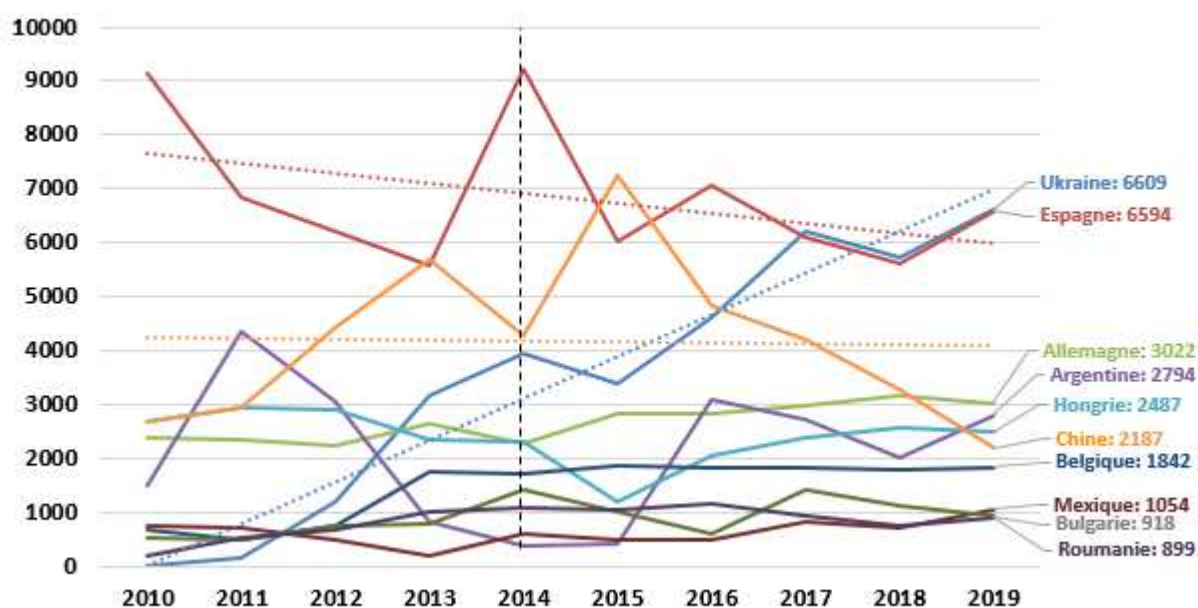
Source : Douane française

Les importations représentent près de 70 % des 51 000 tonnes de miel disponible sur le marché français, issus à 55 % de l'Union Européenne (UE) et à 45 % des pays tiers. Globalement les origines UE sont stables (l'Espagne tend à progresser depuis 2018), et compense les années de mauvaise production en France. Concernant les pays tiers, l'origine Chine a très fortement baissé (environ 2 200 tonnes en 2019 contre près de 7 000 en 2014) : un volume compensé pour une grande partie par les importations venant d'Ukraine en forte augmentation (environ 6 600 tonnes en 2019 contre près de 4 000 en 2014), ainsi que les importations d'Argentine en croissance également (près de 2 800 tonnes en 2019 contre 500 tonnes en 2014).

La saisonnalité des importations françaises est de plus en plus forte avec deux pics en fin de campagne en octobre et janvier. Chaque année, le pic d'octobre permet de compléter les approvisionnements des conditionneurs en fonction de la production française et sert à mettre en place le « stock total de l'année ». Cela implique une politique de stockage renforcée au niveau des conditionneurs (en quantité et qualité). Ce stock peut aussi être « porté » par la production. La France achète son miel plus tôt que ses homologues : ces achats forts en janvier sont stockés par les conditionneurs (dont les capacités de stockage ont probablement augmenté) et peuvent servir pour les campagnes à venir. La France s'approvisionne beaucoup plus en Ukraine, surtout en début d'année. Il y a en effet pour ce pays un quota d'importations à destination de l'Europe, ce qui pourrait expliquer ces achats précoces sur le miel ukrainien (pour l'Ukraine, le droit de douane est de 0 % sur un contingent limité à 6 000 tonnes, au-delà, le droit normal est de 17,3 %). La saisonnalité des ventes de miel en grande distribution est quant à elle relativement peu marquée: même si les achats sont un peu plus nombreux en automne/hiver qu'au printemps/été.

Principaux pays importateurs de miel de 2010 à 2019 (en tonnes)

VOLUMES IMPORTÉS



Source : Douane française

La France se fournit auprès d'une dizaine de pays mais quatre d'entre eux sont des partenaires clés historiques et représentent 65 % des volumes importés en 2019 : l'Ukraine, l'Espagne, l'Allemagne et l'Argentine. De plus, la Chine malgré une baisse de ses exportations vers la France demeure un acteur important dans les échanges mondiaux de miel.

- **L'Espagne** est un pays fournisseur de miel historique, avec cependant une tendance d'importations à la baisse sur 10 ans. Les opérateurs français peuvent compléter rapidement leur offre en Espagne en fonction du niveau de la récolte française.
- **L'Ukraine** a connu une très forte augmentation de ses exportations vers la France, qui viennent compenser les baisses des importations venant de la Chine et de l'Espagne. L'origine Ukraine est très peu mise en avant par les conditionneurs et certains soulignent le « coté flou » des frontières. L'Ukraine produisait en 2018 plus de 70 000 tonnes de miel, chiffre qui n'a quasiment pas évolué par rapport à l'année 2010. En revanche, les exportations de miel ukrainien à destination de la Russie ont cessé en 2015 pour se reporter vers d'autres pays européens. L'Ukraine, quant à elle, importe très peu de miel (seulement 21 tonnes en 2019 en provenance essentiellement du Danemark). En 2016, la présence d'antibiotiques dans certains lots de miel ukrainien (qui serait causée par des substances vétérinaires importées de Russie) a stoppé les exportations vers la République tchèque. De très grandes structures sont construites depuis quelques années en Ukraine : par exemple, l'entreprise Beehive a récemment créé une unité de conditionnement permettant de traiter 16 000 tonnes de miel par an.
- **L'Allemagne**, la Hongrie et la Belgique sont des fournisseurs européens historiques et constants de la France. L'Allemagne a de nombreux opérateurs réalisant des réexportations, et quelques structures clés de ré-export se situent en Belgique.
- **L'Argentine** connaît une montée en puissance depuis 2015. D'après les opérateurs, ce pays sud-américain offre une disponibilité importante de miels en « contre-saison », des miels toutes fleurs sauvages de haute qualité et vendus à des prix compétitifs du fait d'une grande productivité (jusqu'à 80-100 kg/ruche). L'Argentine compte également la présence d'un acteur européen clé qui facilite les importations de lots vers l'Europe (l'italien Parodi).

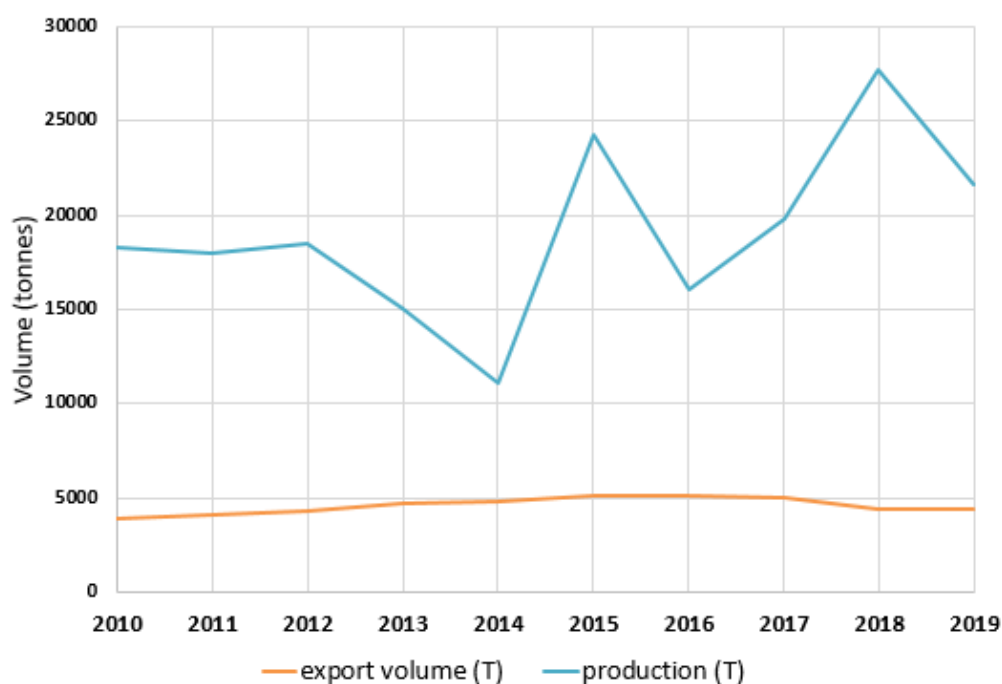
- **La Chine** a connu une croissance de ses exportations vers la France au début des années 2000 grâce à la très forte compétitivité prix. À partir de 2015, les importations de miel chinois à destination de la France ont drastiquement baissé, du fait d'un « évitement » de cette origine par les opérateurs français ayant une difficulté d'assurer une traçabilité totale et une qualité au standard européen. Les importations restantes de miel chinois sont à un prix très compétitif, en grande partie pour des usages industriels en tant qu'ingrédient ou composant.

● Export

La France a des exportations stables depuis 10 ans de 5 000 tonnes/an non corrélées à sa production. En 2018, le volume de miel exporté est passé en dessous des 4 500 tonnes. Ces marchés sont spécifiques et ne sont pas une manière de sortir des volumes excédentaires. La France est reconnue pour ses miels monofloraux, et notamment ses miellées de châtaignier, tilleul et lavande. La valorisation moyenne est depuis 3 ans autour de 6 €/kg, soit le double du prix moyen importé en France. Ces miels ont un aspect attractif et une image de qualité auprès des pays importateurs.

Le miel français est exporté en grande partie en Europe dans des pays voisins (Italie, Espagne, Allemagne, Belgique, Suisse...) ainsi que vers les États-Unis ou le Japon.

Comparaison des volumes de production de miel français et des volumes de miel exporté en tonnes de 2010 à 2019



Source : Douane française

7.2. Enquête commercialisation

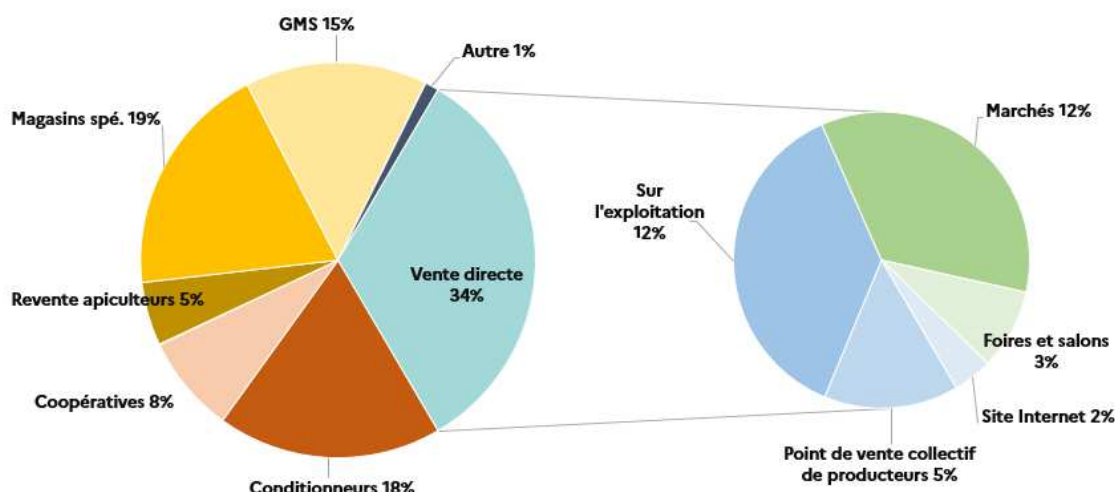
Miel :

Les résultats présentés dans cette partie résultent d'un travail d'enquête auprès d'apiculteurs. L'objectif de ces entretiens était de préciser, avec les apiculteurs interrogés, la commercialisation de leur production.

Ainsi dans le cadre de cette enquête commercialisation, 37 apiculteurs répartis dans les différents bassins de production ont été interrogés. Dans le cadre de ce bilan de campagne miel 2020, nous avons choisi d'aborder en détail les circuits de vente de leur production en 2020.

Le volume total de miel produit par les répondants est d'environ 375 tonnes.

Parts en % du volume total commercialisé de miel par les répondants sur les différents circuits en 2020*



Source : Base enquête commercialisation (chaque réponse des apiculteurs est proportionnée en fonction de son volume de production)

*Hors autoconsommation qui représentait 7 % au national en 2019 d'après l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale de FranceAgriMer

D'après l'échantillon global (et proportionné en fonction du volume produit par répondant):

La vente directe représente 1/3 des ventes : les ventes sur l'exploitation et les marchés sont quasiment équivalentes avec environ 12 % des ventes totales (soit environ $\frac{3}{4}$ des ventes directes). La vente en point de vente collectif est estimée à près de 5 %, les foires et salons autour de 3 % et les sites internet autour de 2 %.

La vente auprès des **magasins spécialisés** est le deuxième circuit le plus utilisé avec 19 % des ventes.

La vente en vrac auprès des **conditionneurs** est en troisième position avec 18 % des volumes vendus.

La vente en **Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)** est de 15 %.

La vente auprès des **coopératives** représente environ 8 % des volumes vendus.

Trois autres circuits sont utilisés de façon minoritaire : la **revente aux apiculteurs** (5 %) et autres (1 %) qui sont la vente aux **revendeurs** et le **e-commerce** - ces deux derniers circuits étant peut-être sous-estimés au regard de la taille de l'échantillon.

L'achat/revente de miel entre apiculteurs représente environ 5 % des volumes totaux de production des apiculteurs interrogés.

L'échantillon d'apiculteurs interrogés, achètent ponctuellement du miel pour différentes raisons :

- Pour combler un manque de miellées particulières et répondre à la demande de leurs clients (ex : tilleul, acacia, sapin)
- En dépannage à des collègues en qui ils ont confiance

Analyse des répondants par typologie de régions :

On peut distinguer différents profils de commercialisation des apiculteurs, marqués par des spécificités régionales/de bassins.

- Le Nord-Ouest et le Sud-Est sont deux régions avec une fréquentation touristique très forte. Leurs apiculteurs privilégient :
 - À part égale (environ 35 % chacun), la vente directe et les magasins spécialisés
 - Les ventes en grandes distribution (Grandes et Moyennes Surfaces)
 - Et de façon très minoritaire la vente aux conditionneurs (moins de 5 %)

En Centre-Est, la production est marquée par un potentiel élevé de miels de colza et tournesol. Leurs apiculteurs se tournent vers :

- La vente en GD et auprès des conditionneurs : environ 40 %
- La vente directe de façon limitée par rapport aux autres régions
- La part des magasins spécialisés est marginale

Le Sud-Ouest est un bassin marqué par une forte production. Leurs apiculteurs privilégient :

- La vente en GD (40 %) et auprès des conditionneurs (30 %)
- La revente aux apiculteurs est importante et équivalente à la vente directe
- La part des magasins spécialisés est très faible

La vente directe de miel des apiculteurs a connu une augmentation très nette, elle est estimée à près de 9 500 tonnes en moyenne ces dernières années, contre 5 000 tonnes en 2014.

Les ventes de miel réalisées par les conditionneurs sont stables avec une estimation de près de 31 000 tonnes commercialisées, dont environ 13 % (4 000 tonnes) issus de miels français. Il semble que par rapport à 2014, ce volume d'approvisionnement auprès des apiculteurs français soit légèrement en baisse. Les conditionneurs mettant en avant le manque de disponibilité du produit envers leur circuit.

Les hypermarchés et supermarchés ont subi une perte de volume des ventes de miel avec un volume estimé à 15 000 tonnes en 2019 contre 19 000 tonnes en 2014. Pour autant, l'estimation des volumes de miel vendus par les enseignes à dominante marque propre (EDMP), les drives et les sites de e-commerce des enseignes de la grande distribution est de 5 000 tonnes. Les pertes de volume des hypermarchés et supermarchés sont compensées par les ventes EDMP/drive/e-commerce enseignes grande distribution.

La valorisation du miel au sein du circuit industriel est loin d'être négligeable et en augmentation avec un volume destiné aux industries alimentaires estimé à 6 500 tonnes (confiserie, biscuiterie, pâtisserie, plats cuisinés, compléments alimentaires et produits santé...) et 2 500 tonnes vers les autres industries non alimentaires (cosmétique, beauté, hygiène, pharmacie, santé...). La part des miels français étant très limitée sur ce circuit (hormis certains confiseurs-nougatiers ayant des recettes exclusivement à base de miel français), il s'agit essentiellement de miels d'importation.

Une augmentation notable des ventes vers les surfaces alimentaires dédiées au bio a été observée, avec près de 3 400 tonnes de miel valorisées, une forte augmentation corrélée au nombre d'ouvertures de magasin et non pas à la croissance des ventes par magasin. La production de miel français en AB a augmenté très favorablement, atteignant 900 exploitations biologiques en 2019 contre 650 en 2017, avec une dynamique de forte croissance attendue ces prochaines années si l'on se base sur les exploitations en conversion.

Gelée royale :

La filière gelée royale est en croissance à la fois au niveau de la production française (3,5 tonnes produites ces dernières années contre 2 tonnes en 2014) et au niveau des marchés finaux, estimés à près de 185 tonnes équivalent gelée royale (gelée royale fraîche, complément alimentaire, produit santé et cosmétique), mais qui reste encore très majoritairement importée hors UE.

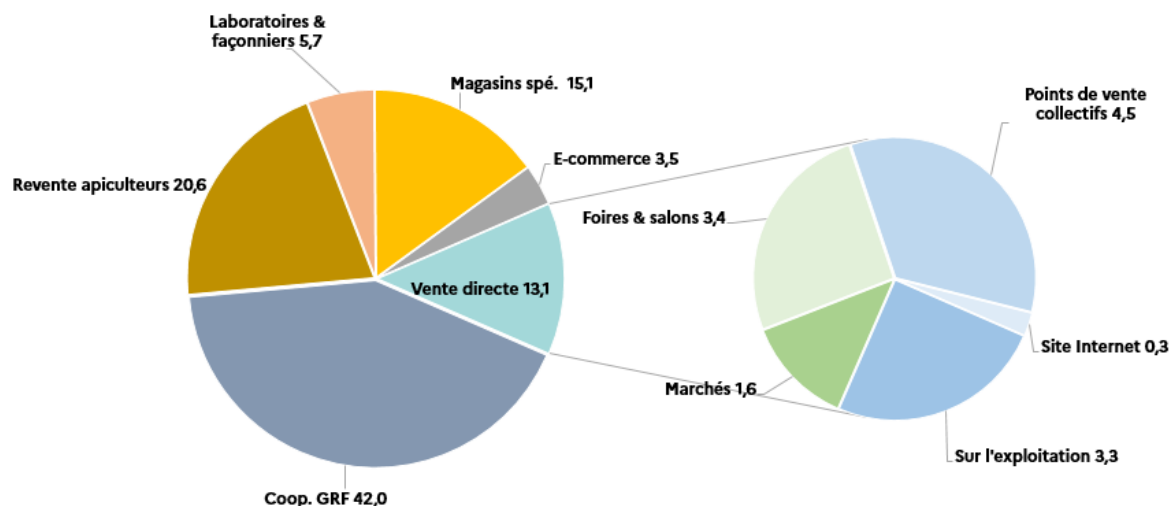
La production de gelée royale en France s'est accrue fortement ces dernières années, sous une double impulsion :

- Un accroissement de la demande des consommateurs et des industries alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques en gelée royale sollicitant de plus en plus de provenances locales.
- La création du Groupement des Producteurs de Gelée Royale Française (GPGR) qui a développé un mode de production répondant à un cahier des charges qualitatif strict, et dite de type 1 (colonies stimulées au miel et pollen uniquement). L'augmentation consécutive de la production a abouti plus récemment à la création d'une coopérative (Coop GRF, pour Gelée Royale Française).

Du côté producteurs, on peut observer une augmentation du nombre d'installations en spécialisation gelée royale, qui permet un rapide retour sur investissement. Mais cette spécialisation peut être compliquée car il s'agit d'une production très technique, exigeante, qui demande de l'expérience et une bonne formation. Récemment, des exploitations plus importantes se mettent en place, avec la volonté de répondre à l'ensemble de la demande, y compris sur les gélées royales de type 2. Les producteurs français font cependant majoritairement de la gelée fraîche (c'est le cas de tous les producteurs interrogés dans le cadre de l'enquête), souvent en BIO (50 % des répondants).

Parmi les apiculteurs interrogés, 9 ont déclaré produire de la gelée royale : le volume total produit par l'échantillon est de 350 kg.

Parts en % du volume total commercialisé de gelée royale par les répondants sur les différents circuits en 2020*



La gelée royale produite par les répondants est vendue principalement via la **coopérative Gelée Royale Française** (42 %), qui assure un tarif et des volumes d'achat fixes. La **revente aux apiculteurs** et autres producteurs de gelée royale est également importante, puisqu'elle représente plus de 20 % des volumes vendus : elle permet aux producteurs de vendre leur production facilement à des collègues sur d'autres sites qui la revendront ensuite, même si le nom du producteur initial de gelée royale n'est pas toujours précisé sur le produit. La part de volume vendu en **magasins spécialisés** est de 15 %, la gelée royale se vendant bien en magasins Bios.

La part de **vente directe** est de 13 % : les ventes en points de vente collectifs prédominent avec 4,5 % des volumes produits, mais la gelée royale se vend également sur l'exploitation et en foires et salons (3 %).

La part vendue directement aux **laboratoires et façonniers** est assez faible, car ces derniers demandent généralement des quantités importantes de gelée royale que les producteurs ne peuvent assurer. Ces laboratoires et autres industries se tournent donc généralement vers des importateurs étrangers pour subvenir à leurs besoins.

Les ventes de gelée royale française en **E-commerce** sont plus importantes que pour le miel : les volumes expédiés sont moins lourds (ce qui entraîne une réduction des coûts de transports), le produit est plus facilement accessible pour les clients et ne nécessite pas de promotion.

7.3. Cartographie des flux de miel

- **Première mise en marché (moyennes annuelles en tonnes, estimées sur ces 5 dernières années)**

Au niveau des apiculteurs avec un volume moyen disponible à la vente estimé autour de 20 900 tonnes depuis ces 5 dernières années, il semble que :

- Les ventes directes représentent 33 % et ont nettement progressé avec une estimation actuelle d'environ 7 000 tonnes, contre environ 5 000 tonnes en 2014
- Les ventes auprès des opérateurs (conditionneurs, GD, magasins spécialisés) représentent 77 % et ont doublé avec une estimation actuelle de près de 13 900 tonnes, contre environ 6 500 tonnes en 2014. Une grande partie de cette très forte augmentation vient du fait que pour l'année 2014, la mauvaise production avait fait très lourdement chuter les ventes auprès des conditionneurs mais aussi auprès des autres circuits organisés.
- Les ventes réalisées via les coopératives sont en augmentation et représentent près de 1 700 tonnes avec un débouché très majoritaire vers la grande distribution et essentiellement sous marque distributeur.

Au niveau des conditionneurs on observe, concernant les approvisionnements, une érosion de la part des apiculteurs français (13 %) avec une estimation de 3 900 tonnes, contre 5 140 tonnes en 2014. La part des miels issus des pays de l'UE est estimée à 14 100 tonnes (45 %) contre 13 940 tonnes en 2014, tandis que la part des miels issus des pays hors UE est estimée à 13 000 tonnes (42 %) contre 13 310 tonnes en 2014.

- **Les différents marchés :**

- La grande distribution reste le premier client avec un volume annuel autour de 14 000 tonnes (45 %) en baisse par rapport à 2014 (17 000 tonnes).
- L'export est stable avec près de 4 500 tonnes (15 % des volumes).
- Les industries agroalimentaires et autres ventes « B to B » (notamment cosmétique et aliment santé) sont autour des 4 000 tonnes, marquant une nette progression par rapport aux 3 000 tonnes estimées en 2014.
- La restauration hors foyer (RHF) représenterait 2 500 tonnes et demeurerait stable par rapport à 2014.
- La vente auprès des magasins spécialisés représenterait 4 500 tonnes (dont 1 900 tonnes en magasins Bio, 1 600 tonnes en magasins spécialisés, 1 000 tonnes en jardinerie) et ces volumes seraient en légère progression depuis 2014.
- Les boutiques en propres (magasins d'usine, magasins en ligne) seraient en progression avec environ 1 000 tonnes.
- La revente auprès des apiculteurs avec près de 500 tonnes n'est pas à négliger et représente souvent des miellées complémentaires pour les apiculteurs fortement engagés dans la vente directe (certains conditionneurs semblent plus spécialisés que d'autres sur cette activité).

En ce qui concerne la consommation globale française de miel (moyennes annuelles en tonnes et estimées sur ces 5 dernières années), celle-ci serait autour des 50 000 tonnes depuis au moins deux années :

- près de 39 600 tonnes de miel (non mélangé et non transformé) sont consommées à domicile,
- environ 2 500 tonnes de miel (non mélangé et non transformé) sont consommées hors domicile (restauration sociale, café-hôtellerie et restauration traditionnelle),
- 9 000 tonnes sont consommées de façon transformée en produits alimentaires (confiserie, biscuiterie-pâtisserie, plats cuisinés), produits santé (compléments alimentaires, édulcorant naturel), produits industriels hygiène et cosmétique (crèmes, lotions, base lavande...).

- **Consommation à domicile (moyennes annuelles en tonnes et estimées sur ces 5 dernières années)**

Le marché de la consommation à domicile représenterait un volume annuel de près de 40 000 tonnes de miel, soit 77 % des usages du miel disponible en France (hors miel exporté). Notons les tendances suivantes par circuit :

- La distribution moderne avec près de 20 000 tonnes représenterait 50 % des ventes de miel pour la consommation à domicile. Les hyper-supermarchés représentent 15 000 tonnes par an, dont 2 000 tonnes en bio (données Nielsen année 2019) et représenteraient 75 % de la distribution moderne, tandis que les Enseignes à Dominante Marque Propre et de proximité ainsi que le drive « déporté » et une partie des ventes internet des enseignes de distribution représenteraient 5 000 tonnes. Cette dernière catégorie est en forte croissance d'après les distributeurs. L'approvisionnement est réalisé à 70 % auprès des conditionneurs, 20 % auprès des apiculteurs, 7,5 % auprès d'opérateurs étrangers européens (conditionneurs, grossistes, coopératives), et à 2,5 % auprès d'opérateurs étrangers non européens. Il semble que les pratiques d'achat auprès d'opérateurs étrangers soient plus présentes dans le circuit EDMP.
- Les ventes directes représenteraient près de 10 500 tonnes, soit 20 % des usages du miel disponible en France (hors miel exporté). Les canaux de ventes directes étant partagés à 90 % pour les ventes directes des apiculteurs (environ 9 500 tonnes), et à 10 % (1 000 tonnes) pour les ventes directes des conditionneurs via leurs propres magasins physiques ou en ligne ou lors d'événements et foires.
- Les magasins spécialisés (épicerie et autres commerces alimentaires –hors distribution moderne et Bio, magasins diététiques et bien-être – une partie de vente étant réalisées en physique et via les propres sites internet) valorisent près de 4 600 tonnes. L'approvisionnement est réalisé à 65 % auprès des apiculteurs, 34 % auprès des conditionneurs, et de façon très limitée auprès d'opérateurs étrangers.
- Les magasins spécialisés dans le Bio en réseau ou indépendants sont en forte croissance (plus de 50 magasins ouverts par an pour l'enseigne leader) avec un volume non négligeable de 3 400 tonnes. L'approvisionnement est réalisé à 55 % auprès des conditionneurs, 30 % auprès des apiculteurs, 15 % auprès d'opérateurs étrangers européens essentiellement (conditionneurs, grossistes, coopératives).
- Les jardinerie et autres grandes surfaces spécialisées ayant des rayons ou corner alimentaires auraient un volume non négligeable de près de 1 000 tonnes. La France comptabilise plus de 1 250 jardinerie (*source Valhor*) qui offrent de plus en plus de produits alimentaires bien-être et plaisir (miel, tisane, biscuit, céréales, chocolats...). L'approvisionnement est réalisé à 90 % auprès des conditionneurs, 10 % auprès des apiculteurs.

- **Consommation hors domicile (moyennes annuelles en tonnes et estimées sur ces 5 dernières années.)**

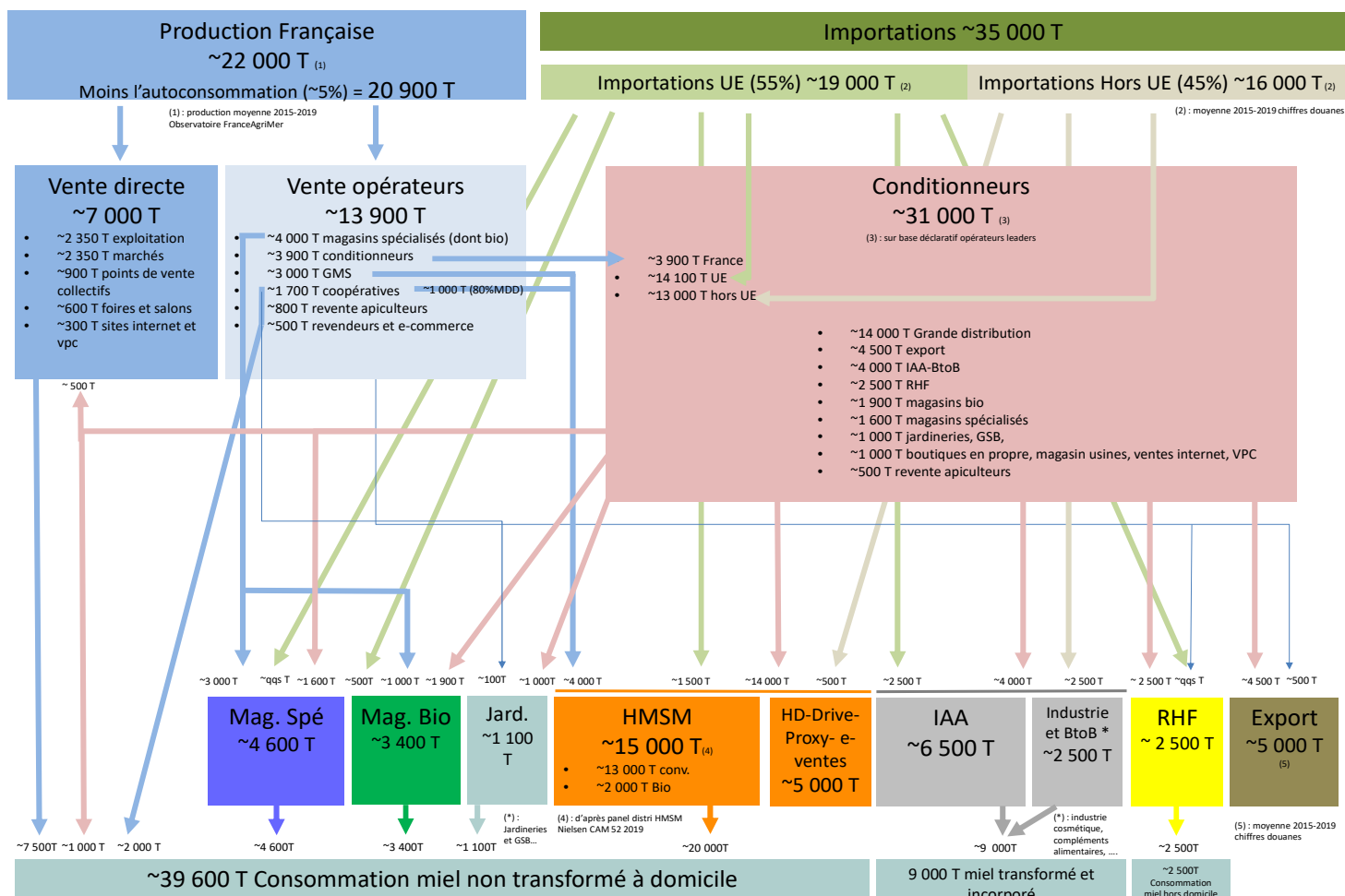
Le marché de la consommation hors domicile représenterait un volume annuel de près de 2 500 tonnes de miel, soit 5 % des usages du miel disponible en France (hors miel exporté). L'approvisionnement est réalisé à plus de 95 % auprès des conditionneurs et de façon très minoritaire auprès des apiculteurs et opérateurs étrangers.

- **Consommation industrielle alimentaire et autres (moyennes annuelles en tonnes et estimées sur ces 5 dernières années)**

Le marché du miel à destination industrielle représenterait un volume annuel de près de 9 000 tonnes de miel, soit 18 % des usages du miel disponible en France (hors miel exporté). Les principaux utilisateurs étant les confiseurs (certains leaders utilisent plus de 300 tonnes de miel annuellement), les industriels alimentaires de biscuit/panification/pâtisserie/dessert/plat cuisinés, mais aussi les industriels de la cosmétique et hygiène de la personne ainsi que certains industriels

des produits d'entretien et de chimie fine. L'approvisionnement est réalisé à près de 46 % auprès des conditionneurs français (très grande majorité pour les industries agro-alimentaires) mais aussi de façon non négligeable auprès d'opérateurs étrangers européens à hauteur de 2 500 tonnes (27 %) et auprès d'opérateurs étrangers non européens dans les mêmes proportions.

Cartographie des acteurs et des flux de miel en France



Source : Klorobiz

7.4. Cartographie des flux de gelée royale

- **Origine et circuits de valorisation de la gelée royale (moyennes annuelles en tonnes estimées à partir des déclaratifs d'activité des acteurs et leur vision du marché global)**

Il existe encore deux marchés de la gelée royale en France, du fait d'une disproportion entre les volumes demandés et disponibles :

- La gelée royale française

La gelée royale française représente un volume moyen de production estimé autour des 3,5 tonnes ces dernières années, dont 2,3 tonnes produites selon les exigences du cahier des charges « GPGR », mais pas forcément valorisé totalement avec le label « GPGR » quand la production est valorisée auprès d'industriels. La part du Bio est estimée à près de 15 % selon les producteurs, avec une croissance forte grâce à un nombre croissant d'apiculteurs en conversion. La valorisation de cette production se fait de façon quasiment exclusive sous forme fraîche et parfois congelée (mais la part du congelé pourrait augmenter pour répondre à la demande de

certain circuits). Les contenants sont en grande partie en pilulier ou contenant de 1 kg selon les usages. La valorisation de la gelée royale française est estimée à 40 % (environ 1,35 tonne) en vente directe par les apiculteurs, notamment avec le sigle « GPGR » (0,45 tonne pour les apiculteurs producteur de gelée royale et 0,9 tonne pour les apiculteurs revendeurs produisant peu ou pas de gelée royale), 60 % soit 2,15 tonnes sont vendus auprès d'opérateurs (1,5 tonne vendu par la coopérative et 0,65 tonne vendu par les apiculteurs), majoritairement auprès des spécialistes des produits de la ruche et distributeurs spécialisés Bio ou produits bien-être et santé et de façon moindre auprès des laboratoires de compléments alimentaires et cosmétiques. Avec cette part non négligeable de 60 % des volumes produits en France, vendus auprès d'opérateurs « B to B », la gelée royale française se retrouve à 60 % sur les mêmes marchés que la gelée royale d'importation.

Le prix moyen de vente en « B to B » de la gelée royale française est estimé entre 1 100 €/kg et 1 300 €/kg contre une gelée royale fraîche ou congelée de qualité issue de Chine-Mongolie entre 300 €/kg et 400 €/kg rendu France, ou encore de la gelée royale italienne fraîche parfois disponible en quantité autour de 700 €/kg. Les acheteurs mettent en avant le coût supplémentaire des analyses qui se situe autour de 300 €/lot avec des lots de quelques kilogrammes pour la gelée royale française contre la tonne pour la gelée royale d'importation.

➤ La gelée royale d'importation

Les volumes demandés par les laboratoires et façonniers du secteur des compléments alimentaires sont très importants et en croissance (autour d'une centaine de tonnes).

Les origines sont de façon très irrégulière et minoritaire d'Europe avec des possibilités d'achat par les opérateurs auprès de pays de l'Europe de l'Est, parfois en Italie et Espagne. La très grande majorité venant de la Chine (zone de la Mongolie), d'Ukraine et de façon plus aléatoire d'Amérique latine (Argentine, Chili, Brésil).

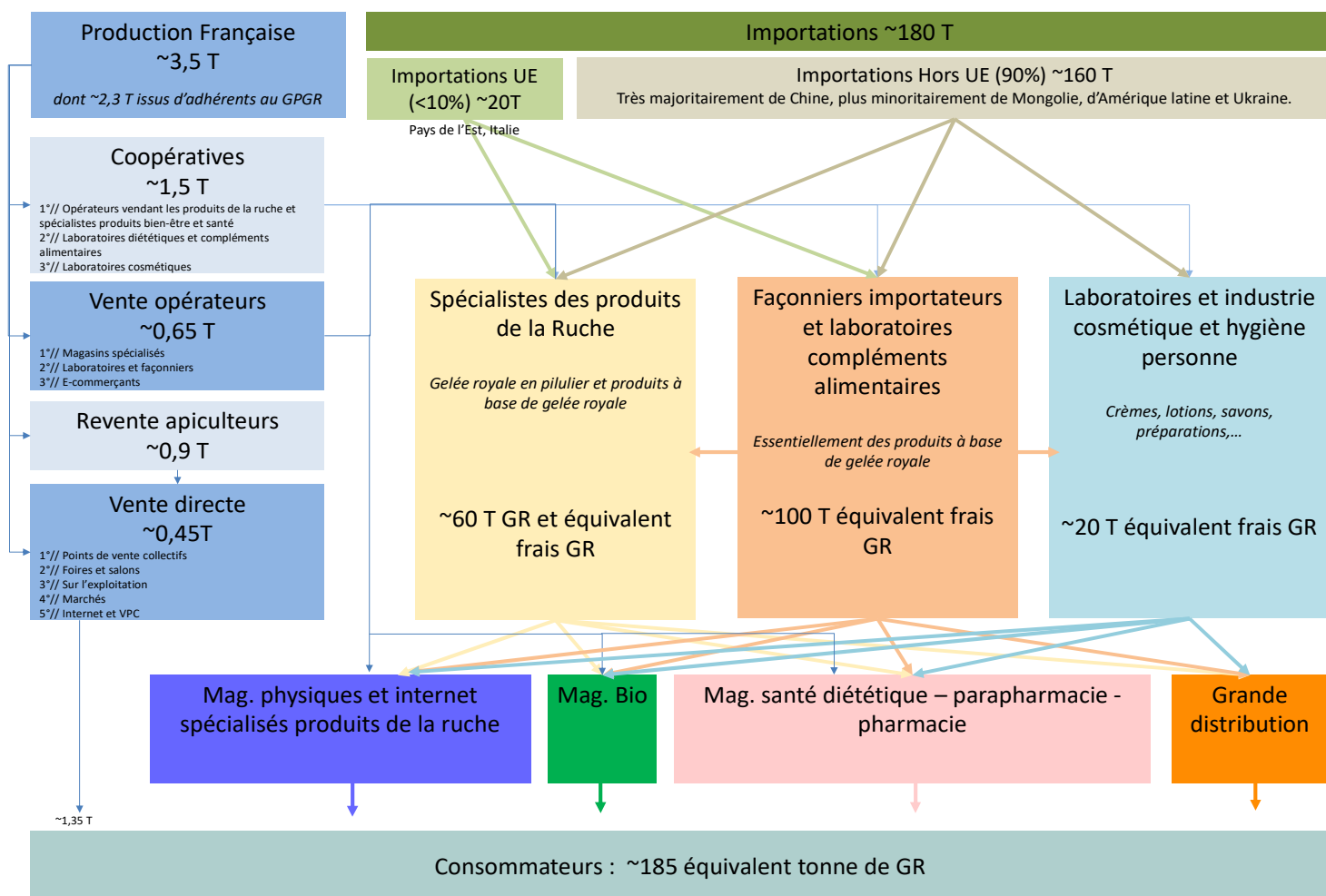
De nombreux importateurs, mettent en avant la mise en place de filières structurées avec des apiculteurs de Chine, et notamment de Mongolie, avec une traçabilité des ruches qui sont parfois dédiées par client.

Certains industriels travaillant aussi les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), soulignent les exemples à suivre avec les nombreux projets de contractualisation et construction de filière en forte coopération entre les producteurs français de PPAM et les industriels.

● **Focus sur les effets de la crise sanitaire Covid-19**

Les opérateurs industriels et spécialistes des produits de la ruche, ainsi que les distributeurs spécialisés mettent en avant une très forte augmentation des ventes de gelée royale et des « produits dérivés » pouvant atteindre +30 % par rapport à 2019.

Cartographie des acteurs et des flux de gelée royale en France



Source : Klorobiz

7.5. Enquête élevage

L'élevage est une activité à fort impact sur l'exploitation et sur la production, qui apporte une source non négligeable de revenu dans la filière, en 2^e position après la production de miel, soit 13 % du chiffre d'affaires des répondants. Cette activité a une dynamique positive et un fort potentiel de développement, particulièrement chez les jeunes apiculteurs.

On observe une forte prédominance d'abeilles Buckfast/frère Adam (72 % des cheptels des répondants), loin devant les autres espèces (notamment les sous espèces plus locales comme l'Abeille Noire avec 7 % des cheptels).

Les apiculteurs éleveurs deviennent de plus en plus autonomes, et achètent de plus en plus de cellules royales pour développer leurs essaims au lieu de les acheter directement.

Analyse du renouvellement du cheptel

Distinction des répondants par nombre de ruches et par régions Nord/Sud*

	Nombre moyen de colonies en entrée d'hivernage septembre 2018	Nombre moyen de colonies productives en sortie d'hivernage mars 2019	Nombre moyen d'essaims achetés en 2019	Nombre moyen d'essaims naturels capturés en 2019	Nombre moyen d'essaims artificiels produits en 2019	Nombre moyen d'essaims vendus en 2019	Nombre moyen de colonies mises en hivernage septembre 2019
Moyenne sur les résultats	304	237	3	4	150	52	327

nombre de ruches total	< 50 ruches	NC	40	2	2	28	14	70
	50 - 149 ruches	106	89	5	5	49	7	133
	150-400 ruches	282	220	2	4	143	59	319
	> 400 ruches	590	576	5	6	330	121	680

distinction par régions	régions Nord	247	196	2	5	124	53	292
	régions Sud	320	274	5	4	175	52	356

Source : Retour enquête « Renouvellement du cheptel » - *127 réponses, 55 % de participation

La dynamique de renouvellement est positive en 2019, avec pratiquement toutes les classes d'apiculteurs éleveurs qui sont en croissance d'un an sur l'autre.

En moyenne les apiculteurs éleveurs accroissent leur cheptel d'environ la moitié du nombre de ruches hivernantes et vendent un tiers du cheptel ainsi produit, ce qui représente un effort considérable sur les exploitations. Quantitativement, la capture d'essaims est au même niveau que l'achat d'essaims.

Les profils de renouvellement sont similaires entre les régions Nord et Sud, avec 50 ruches en moyenne de plus dans la région Sud.

Ce besoin de renouvellement important justifierait de mieux travailler le cheptel sur le plan génétique. Il reste une part très importante du renouvellement qui se fait naturellement.

FAIBLESSE

- Une activité qui reste **trop peu rentable**
- **Des produits d'élevage peu valorisés**, ce qui n'incite pas les éleveurs à orienter leur production vers plus de qualité.
- *Peu voire aucune réglementation sur la production de reines et d'essaims.*
- *Pression administrative limitante et contournement avec du commerce au noir d'essaim*
- *Déclaration annuelle des colonies non représentative après la mortalité hivernale*
- *Traitement varroa trop cher*
- *Manque de sélectionneurs en France vraiment capables de développer une génétique proche de nos territoires*

FORCE

- L'élevage est **essentiel** pour le bon fonctionnement d'une exploitation.
- L'activité d'élevage reste une activité de plus en plus pratiquée, surtout par les **jeunes apiculteurs**.
- *Activité rentable en terme de progression génétique et productive du cheptel, sans augmenter le nombre de ruches. « La sélection permet d'améliorer la qualité de notre travail. »*
- *...même si ce n'est pas une activité qui a toujours vocation à devenir de l'élevage pour la vente.*
- *Tendance économique des exploitations majoritairement en hausse*
- *Beaucoup de multiplicateurs en France*

OPPORTUNITES

- **Un marché français en croissance** avec l'arrivée de nouveaux clients
- La France présente un territoire avec des **climats variés** qui offre la possibilité de production précoce dans le Sud, adaptée au marché du renouvellement de printemps dans le nord.
- Projection de l'activité d'élevage dans les prochaines années en **hausse** chez la majorité des éleveurs
- *Possibilité de travail avec l'Abeille Noire et autres abeilles locales, qui entraînerait moins de pertes et de besoins d'élevages (sirops, etc).*
- *Mise en place possible de conservatoires (pas forcément que pour l'abeille noire)*
- *Nombre d'installations et de conversions au Bio en hausse*

MENACES

- **Importations de la génétique**, abeille Buckfast majoritaire dont les souches proviennent de l'étranger.
- **Faible structuration de la sélection en France**
- *Obligation d'importer des reines souches d'Allemagne ou du Danemark : sélection à améliorer en France*
- *Dépendance vis-à-vis de la qualité de l'environnement : climat, raréfaction de la flore, pression des prédateurs des abeilles, pesticides (neurotoxiques)...*
- *Pression des parasites et prédateurs de l'abeille (varroa, frelon asiatique)*

7.6. Enquête pollinisation

La pollinisation est une activité en tendance stable, voire en légère croissance (augmentation des cheptels et professionnalisation des pratiques), pour satisfaire une demande variable selon les surfaces cultivées d'une année à l'autre. Il s'agit d'une activité intéressante pour les apiculteurs en début d'activité, avec un apport de trésorerie non négligeable, surtout en début de saison, mais qui suppose la location d'un nombre de ruches assez important. La pollinisation reste cependant faiblement structurée alors même qu'elle est assez technique. Les Groupement Régionaux des Apiculteurs Pollinisateurs Professionnels (GRAPP), structures assez dynamiques autrefois, ont pour la plupart disparu. La pollinisation souffre donc d'un manque de référencement (enregistrement administratif et visible) que ce soit pour les apiculteurs ou les caractéristiques des prestations qu'ils réalisent (charges à l'hectare par type de culture, tarif moyen, taux de contractualisation...). Les problématiques liées à la pollinisation sont très différentes selon les cultures, certaines étant attractives et intéressantes dans le plan de production de l'apiculteur (cas du colza) et d'autres étant concurrentielles avec la production de miel et entraînant un manque à gagner pour l'apiculteur.

Surfaces, charges en colonies et pratiques de contractualisation par cultures pollinisées en France

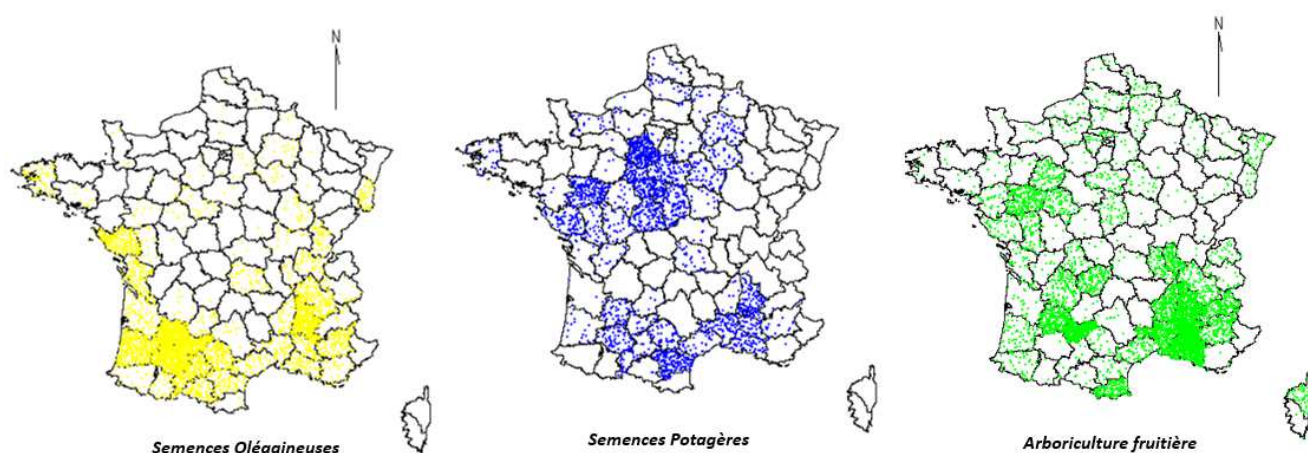
Famille générale de culture - semences au champ	cultures	Surfaces France entière (ha)	Charge habituellement pratiquée en ruches (nb/ha)	Pratique de la contractualisation
semences oléagineuses	colza oléagineux	17 148	2	Intermédiaire
	tournesol	19 746	2	Intermédiaire
	TOTAL	36 894	2 en moyenne	Intermédiaire
semences potagères	carotte	1 533	5	Intermédiaire
	melon (sous serres et plein air)	11	2	forte
	oignon	1 990	entre 5 et 16 selon les sources	intermédiaire
	radis	472	4	
	tomate (sous serre et plein air)	11		forte
	chou	84	4	intermédiaire
	fraise (sous serre et plein air)	215	6	
	TOTAL	6233	5 en moyenne	forte
arboriculture	pommes de table	37 704	3	intermédiaire
	abricots	12 283	5	
	kiwi	3 809	8	
	cerisier	8 037	4	
	poire	5 263	4	Intermédiaire
	amandes	1 175		
	TOTAL	81080	4 en moyenne	Intermédiaire

Source : Decourtye, A. (ITSAP, 2018). Les abeilles, des ouvrières agricoles à protéger – Projet POLAPIS. Surfaces cultures semences France et nouvelles régions administratives 2019-GNIS/ Retours enquête pollinisation

Le potentiel de surface à polliniser monétisable représente plus de 120 000 ha en France, répartie en semences oléagineuses, semences potagères et arboriculture, sans compter l'énorme besoin de pollinisation du colza et du tournesol avec plusieurs centaines de milliers d'hectares chacun. Il y a une forte relation de partenariat entre agriculteur/apiculteur, visible dans la durée, des associations ou dans les fréquents échanges de bons procédés à titre gratuit.

Les besoins en pollinisation sont inégaux selon les régions : le taux de couverture de ces besoins varie en fonction des cultures qui y prédominent et de la présence de pollinisateurs (sauvages ou introduits par les apiculteurs).

Bassins de pollinisation des cultures de semences oléagineuses, arboriculture fruitière et semences potagères (1 point = 10 ha)



Source : Surfaces cultures semences France et nouvelles régions administratives 2019-GNIS/Agreste 2019

Les besoins en pollinisation sont importants dans le Sud-Ouest de la France (en particulier pour les semences oléagineuses), dans le Sud-Est (arboriculture et semences potagères) ainsi que dans d'autres bassins de productions (Centre Val-de-Loire, Pays de la Loire en arboriculture).

Il subsiste des freins à cette activité de pollinisation, causés en partie par les inquiétudes des apiculteurs pollinisateurs vis-à-vis des traitements et pesticides des cultures, qui peuvent être responsables d'une mortalité accrue des colonies. On observe également le développement d'une concurrence forte par des prestataires qui ont pris une part importante du marché sur certaines cultures avec d'autres espèces pollinisatrices (ex : bourdons en culture de tomates sous serres).

Le chiffre d'affaires de la filière lié à la pollinisation pourrait théoriquement être de plus de 5 millions d'euros (si l'on considère que toutes les pollinisations ne sont pas contractualisées).

8. BILAN DES VENTES DE MIEL EN GRANDE DISTRIBUTION EN 2020

Objectif et méthodologie de l'étude

FranceAgriMer dispose depuis de nombreuses années d'un panel des ventes de miel en grande distribution (Grandes et Moyennes Surfaces hors EDMP). Ce panel actualisé tous les ans, nous permet de disposer de données fiables sur les ventes de miel en France en se basant sur un système de collecte de données établie à partir des « sorties de caisse ».

Ce panel permet d'estimer le poids des ventes de miel ainsi que ces évolutions.

De plus, en 2019, FranceAgriMer a commandé une étude, réalisé par le cabinet Nielsen sur les achats des ménages français pour leur consommation à domicile (panel consommateur). Ainsi, les données de ce panel consommateur permettent de connaître les habitudes des acheteurs de miel et également le poids des circuits dans les achats pour la consommation à domicile.

L'étude a été réalisée en 2 temps :

- le suivi du comportement réel d'achat des consommateurs via l'enregistrement des achats 14 000 foyers panelistes. Ce panel correspond à un échantillon représentatif de la population française.
- une enquête réalisée auprès de 1 200 acheteurs répondants à un questionnaire en ligne sur leurs habitudes de consommation.

8.1. La grande distribution demeure le principal circuit de ventes de miel en France

D'après les données du panel consommateur Nielsen de 2019, le poids des circuits dans les achats pour la consommation de miel à domicile est estimé à 72,8 % pour la grande distribution (hypers et supermarchés), à 13,9 % pour les EDMP (enseignes à dominante marque propre, auparavant nommé hard-discount), à 3,8 % pour le drive et à 4,3 % pour les magasins de proximité.

La grande distribution demeure le principal circuit de commercialisation du miel en France. Les ventes de miel durant l'année 2020 ont été marquées par une progression des ventes en valeur et en volume.

Les ventes de miel et de dérivés (on entend par « dérivés » les produits suivants : le miel et ginseng, miel et propolis, pollen, gelée royale pure, miel et gelée royale) en valeur en grande distribution (hypermarché et supermarchés) se sont élevées en 2020 à 181 millions d'euros (+ 10 % par rapport à 2019).

En volume, les ventes en hyper et en supermarché sont estimées en 2020 à environ 16 200 tonnes, soit une hausse de près de 11 % par rapport à 2019 où elles étaient estimées à 14 600 tonnes.

Cette progression est plus marquée en supermarché qu'en hypermarché. Entre 2019 et 2020, les ventes en volume, comme en valeur, ont augmenté de plus de 7 % en hypermarché et de plus de 14 % en supermarché.

Parmi les différentes catégories de produit vendu, ce sont les miels qui dominent le marché par rapport aux dérivés. Le miel a représenté en 2020 15 700 tonnes vendues (+ 7 % par rapport à 2019) pour une valeur totale de 171,4 millions d'euros (+ 4 % par rapport à 2019). En volume, les ventes de dérivés sont restées stables entre 2019 et 2020 et ont représenté 446 tonnes. En valeur, les ventes ont progressé de 2 % par rapport à 2019 et ont atteint 9,8 millions d'euros. Parmi les dérivés, ceux de miel et gelée royale dominent les ventes avec 372 tonnes vendus (+ 3 % par rapport à 2019) pour une valeur de 7,8 millions d'euros (+ 5 % par rapport à 2019), suivi du pollen avec 45 tonnes (- 4 % par rapport à 2019) et près de 1,2 million d'euros (+ 9 % par rapport à 2019).

8.2. Les ventes en grande distribution toujours dominées par le miel liquide

En 2020, tout comme les 2 années précédentes, le miel liquide demeure le principal type de miel vendu. Il représentait 7 920 tonnes vendues en hyper et supermarchés en 2019. Les ventes de miel

liquide en volume ont progressé en 2020 jusqu'à atteindre 9 063 tonnes (+ 14 % par rapport à 2019).

En hypermarchés, les ventes de miel liquide ont progressé et sont passées de 4 468 tonnes à 4 995 tonnes (+ 12 %). On observe la même tendance en supermarchés avec une progression de 17 %, passant de 3 460 tonnes en 2019 à 4 068 tonnes en 2020.

Les volumes de miels solides et crémeux vendus dans les hyper et supermarchés ont également progressé mais de façon plus mesurée, passant de 6 094 tonnes en 2019 à 6 520 tonnes en 2020 (+ 7 %).

Tout comme en 2019, la quantité de miel liquide vendu en 2020 en hyper et supermarchés demeure plus importante que la part de miel solide et crémeux vendu dans les mêmes circuits de distribution (2 543 tonnes de plus) et a eu tendance à encore s'accroître entre 2019 et 2020. En effet, la différence de volume vendu entre ces deux types de miel n'était que de 1 835 tonnes en 2019.

Ventes de miels en volume en hyper et supers de 2017 à 2020 (en milliers de kg)

VOLUME (en milliers de kg) en hypermarché

HM	2017	2018	2019	2020	% évolution 2019 vs 2020
MIEL ET DERIVES	8 888,7	8 281,7	7 991,4	8 602,3	7,6
Dont DERIVES	346,7	325,0	259,5	257,5	-0,8
Dont MIEL	8 542,0	7 956,7	7 731,8	8 344,8	7,9
HM	2017	2018	2019	2020	% évolution 2019 vs 2020
MIEL INDETERMINE	445,9	381,6	288,7	309,9	-24,3
LIQUIDE	4 678,4	4 445,5	4 468,5	4 995,1	0,5
SOLIDE ET CREMEUX	3 764,4	3 454,6	3 234,2	3 297,2	-6,4

VOLUME (en milliers de kg) en supermarché

SM	2017	2018	2019	2020	% évolution 2019 vs 2020
MIEL ET DERIVES	7 160,0	6 827,1	6 617,7	7 602,9	14,9
Dont DERIVES	197,1	198,4	183,6	188,0	2,4
Dont MIEL	6 962,8	6 628,7	6 434,1	7 414,8	15,2
SM	2017	2018	2019	2020	% évolution 2019 vs 2020
MIEL INDETERMINE	441,0	375,9	297,1	311,6	4,9
LIQUIDE	3 527,8	3 467,7	3 460,5	4 068,4	17,6
SOLIDE ET CREMEUX	3 191,1	2 983,5	2 860,0	3 222,9	12,7

Source : Panel distribution Nielsen, élaboration FranceAgriMer

HMSM : hypermarché + supermarché

HM : hypermarché

SM : supermarché

Dérivés= miel et gelée royale/ miel et ginseng/ miel et propolis/gelée royale pure/pollen

8.3. Des ventes de miel en progression en valeur en grande distribution

Entre 2019 et 2020, les ventes en valeur ont progressé de 10 % passant de 164,3 millions d'euros à 181,4 millions d'euros. A contrario des années précédentes où les ventes en valeur étaient en baisse continue, on observe un rebond des ventes en 2020. En 2020, le miel vendu en hyper et supermarchés s'est bien valorisé notamment en lien avec le contexte sanitaire et à l'image positive du produit (sain, naturel...).

Les ventes de miel liquide en hyper et supermarchés ont augmenté en 2020. Elles sont estimées à 95,5 millions d'euros. Elles étaient de 83,6 millions d'euros en 2019 (+14 % entre 2019 et 2020). Tout comme les ventes de miel liquide, celles de miel solide et crémeux sont en progression et ont atteint 76,5 millions d'euros en 2020 ; elles étaient de 71,9 millions d'euros en 2019 (+ 6 %).

Le prix moyen de vente du miel dans le circuit de la grande distribution a très légèrement diminué en 2020. Il était de 11,25 €/kg en 2019, il est passé à 11,21 €/kg en 2020 (- 0,4 %). Le prix moyen par unité est passé de 5,16 € en 2019 à 5,19 € en 2019 (+ 0,6 %). Le prix moyen de vente du miel liquide est resté stable entre 2019 et 2020 à 10,5 €/kg. En progression constante depuis 2016, le prix des miels solides et crémeux recule en 2020 pour atteindre 11,7 €/kg. Les miels solides et crémeux étaient vendus à 11,2 €/kg en 2016, à 11,4 €/kg en 2017, à 11,5 €/kg en 2018 et à 11,8 €/kg en 2019.

Le prix de vente du pollen était en baisse de 2016 à 2018 (25,3 €/kg en 2016, 24,9 €/kg en 2017 et 24,3 €/kg en 2018), En 2019, il connaît une progression qui s'observe également en 2020. Il était de 24,9 €/kg en 2019, il a atteint 25,9 €/kg en 2020 (+ 4 %). Tous comme les années précédentes, le prix de vente de la gelée royale pure poursuit la même tendance baissière. En 2019, le prix était de 407,0 €/kg, il est de 404,9 €/kg en 2020 (424,6 €/kg en 2018 et 433,7 €/kg en 2017).

Ventes de miels en valeur en hyper et supermarchés de 2017 à 2020 (en milliers d'euros)

VALEURS (en milliers d'Euros) en hypermarché

HM	2017	2018	2019	2020	% évolution 2019 vs 2020
MIEL ET DERIVES	94 682,0	89 327,7	87 187,2	93 378,7	7,1
DERIVES	7 286,8	6 807,0	5 405,7	5 442,2	0,7
MIEL	87 395,2	82 520,7	81 781,5	87 936,5	7,5
HM	2017	2018	2019	2020	% évolution 2019 vs 2020
MIEL INDETERMINE	5 895,9	5 209,2	4 360,9	4 738,2	8,7
LIQUIDE	47 870,7	46 041,4	46 331,8	51 620,6	11,4
SOLIDE ET CREMEUX	40 915,3	38 077,2	36 494,5	37 019,9	1,4

VALEURS (en milliers d'Euros) en supermarché

SM	2017	2018	2019	2020	% évolution 2019 vs 2020
MIEL ET DERIVES	81 579,7	78 154,8	77 130,8	88 050,7	14,2
DERIVES	4 577,3	4 537,9	4 194,6	4 324,2	3,1
MIEL	77 002,4	73 616,9	72 936,2	83 726,5	14,8
SM	2017	2018	2019	2020	% évolution 2019 vs 2020
MIEL INDETERMINE	5 355,7	4 935,0	4 369,1	4 636,5	6,1
LIQUIDE	38 093,8	37 081,0	37 328,5	43 904,5	17,6
SOLIDE ET CREMEUX	38 130,1	36 138,8	35 433,2	39 509,7	11,5

Source : Panel distribution Nielsen, élaboration FranceAgriMer

HMSM : hypermarché + supermarché

HM : hypermarché

SM : supermarché

Dérivés= miel et gelée royale/ miel et ginseng/ miel et propolis/gelée royale pure/pollen

8.4. Les principales caractéristiques du marché du miel

● Par miellée

Après un recul de ses ventes en 2019, la vente de miel toutes fleurs progresse en 2020 et domine toujours le marché des ventes de miel.

Les ventes de miel toutes fleurs représentent près de 12 425 tonnes vendues en hyper et supermarchés (+ 12 % par rapport à 2019) pour près de 122 millions d'euros (+11 % par rapport à 2019). Le miel d'acacia demeure la deuxième miellée la plus vendue avec 1 632 tonnes vendues en 2020 (+ 8 %) pour un peu plus de 23 millions d'euros (+ 11 %).

On observe en 2020, la progression en volume des ventes de certaines miellées telles que le miel de châtaigner avec 187,4 tonnes (+ 14 %), le miel de lavande avec 301,5 tonnes (+ 10 %), le miel de thym avec 291,7 tonnes (+ 26 %), le miel de tilleul avec 129,4 tonnes (+ 15 %) et le miel d'oranger avec 178,8 tonnes (+13 %).

● Par format

En volumes, les formats compris entre 500 grammes et 749 grammes représentent la majorité des ventes (7 048 tonnes) et se font à 100 % sur le format de 500 grammes, pour un poids en valeur de 73,9 millions d'euros.

Les formats 250 grammes à 499 grammes représentent 5 317 tonnes vendues en 2020 pour 72 millions d'euros et plus particulièrement le format de 375 grammes qui représente 2 456 tonnes pour 31,9 millions d'euros. Le format de 250 grammes, représente 1 963 tonnes pour près de 27 millions d'euros. Les formats de plus de 750 grammes ont représenté 3 818 tonnes de miel pour 34,4 millions d'euros. Et c'est le format de 1 kg qui représente le plus gros volume vendu avec 3 341 tonnes pour 29,3 millions d'euros.

● Par origine

Dans ce panel, les origines des miels sont segmentées en 2 grandes catégories : les miels ayant pour origine « France » et les miels ayant pour origine « hors UE, UE hors France, UE & Hors UE ». Cette dernière origine correspond aux miels intra et extra-européens.

➤ En volume :

Déjà en progression en 2019, le miel « France » continue d'être en croissance en volume en 2020 et représente 43 % des ventes soit 6 992 tonnes (+ 12 % par rapport à 2019). Malgré cette progression, il demeure le deuxième type de miel vendu en hyper et en supermarchés.

Avec des ventes en volume également en croissance (+ 10 %), le miel ayant une origine « hors UE, UE hors France, UE & Hors UE » domine le marché avec 9 213 tonnes de miel vendu représente 57 % des miels vendus.

Dans le détail, en volume, les ventes de miels origine « France » notamment les miels de Bourgogne, des Pyrénées, de Montagne, de Bretagne, de Provence ont progressé entre 2019 et 2020. Le miel de Bourgogne avec une croissance de 74 % est passé de 26,2 tonnes à 45,6 tonnes. Le miel des Pyrénées à quant à lui progressé de 40 % pour atteindre 315,4 tonnes. La vente de miel de Montagne est en hausse en 2020 et représente 819,3 tonnes de miel vendu (+ 19 %). Le miel de Bretagne avec 163,8 tonnes de miel est en hausse de 13 %, et le miel de Provence en croissance de 7 % passant de 264,6 tonnes en 2019 à 284,5 tonnes en 2020. A contrario, on observe un recul de certaines origines de miel notamment le miel de Corse qui en 2019 avait connu une très forte progression et qui en 2020 recule de 56 % passant ainsi de 7,1 tonnes à 3,1 tonnes. Ce recul est peut-être à mettre en lien avec une baisse de la production de miel en Corse en 2020. D'autres origines de miel sont en recul en 2020, telle que le miel des Alpes, d'Anjou, de Champagne, des Pays de la Loire, de Charente, du Sud-Ouest.

➤ En valeur :

En valeur, les ventes de miel ayant pour origine « France » sont supérieures à celles ayant une origine « hors UE, UE hors France, UE & Hors UE » et représentent 50,4 % de parts de marché pour une valeur de 92 millions d'euros (en hausse de 13 % en 2020 par rapport à 2019).

Entre 2019 et 2020, la croissance des ventes de miel avec une origine « hors UE, UE hors France, UE & Hors UE » est de 8 %.

Dans le détail, le miel de Bourgogne a progressé de 64 % passant de 454 000 euros à 748 000 euros, le miel des Pyrénées de 39 % (de 3 millions à 4,2 millions d'euros), le miel de Montagne de 19 %, le miel de Bretagne de 14 %, le miel de Provence de 4 %.

Parmi les miels vendus « hors UE, UE hors France, UE & Hors UE », le miel d'origine espagnole est le miel le plus vendu en France avec près de 287 tonnes, en hausse en volume (+ 6 %) et en valeur (3,9 millions d'euros, en hausse de 7 % par rapport à 2019). Troisième miel le plus vendu en 2019, le miel « autres », c'est-à-dire dont la provenance est indéterminée, se positionne à la deuxième place en 2020, passant devant l'origine « Italie » auparavant deuxième. Le miel « autres » représente 136 tonnes (+ 26 % par rapport à 2019) pour 3,3 millions d'euros. Avec un recul de ses ventes en volume qui s'accroît encore en 2020, le miel italien se positionne à la troisième position avec 136 tonnes de miel vendu pour 1,9 million d'euros (- 6 %). Le miel de Hongrie demeure le quatrième miel le plus vendu en France avec 98 tonnes et est encore en progression cette année par rapport à 2020 (+ 5 %) pour 1,4 million d'euros (+ 17 %).

9. BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU MIEL EN 2020

Objectif et méthodologie de l'étude

Afin d'anticiper et de pouvoir être compétitif sur notre propre marché et sur les marchés extérieurs, la filière française apicole doit être en mesure de connaître le poids de ses importations et de ses exportations.

Ainsi FranceAgriMer dispose d'un accès aux données issues des douanes françaises qui permettent d'estimer la part des importations et des exportations de miel naturel.

9.1. Les importations françaises de miel en augmentation en volume et en valeur

Avec une consommation nationale estimée à environ 45 milliers de tonnes chaque année, la France n'est pas en capacité de répondre à sa demande. Depuis plus de 10 ans, la production de miel est en hausse mais malgré cela elle ne suffit pas à couvrir une demande de plus en plus forte. Par conséquent, la France importe du miel pour pallier l'écart entre consommation et production. Les volumes de miel importés ont ainsi augmenté de 36 % entre 2010 et 2020.

Entre 2019 et 2020, les importations en volume de miel ont progressé de 6 %. En 2019, la France a importé plus de 32,7 milliers de tonnes de miel et a exporté 4,4 milliers de tonnes de miel. Le déficit de la balance commerciale en volume était de 28,3 milliers de tonnes et en valeur il était de 79 millions d'euros.

En 2020, la France a importé plus de 34,8 milliers de tonnes de miel et a exporté 3,9 milliers de tonnes de miel. Le déficit de la balance commerciale en volume était de 30,8 milliers de tonnes et en valeur il était de 88 millions d'euros. La balance commerciale en volume et en valeur reste déficitaire et s'est donc dégradée en 2020.

La France est le 7^{ème} pays importateurs en volume au monde avec 34 850 tonnes en 2020.

La France achète son miel principalement à l'Espagne avec 20 % des volumes importés, l'Ukraine (13 %), l'Argentine et l'Allemagne (10 % chacun) et la Chine (9 %). Les importations de miel ont progressé de 6 % entre 2019 et 2020.

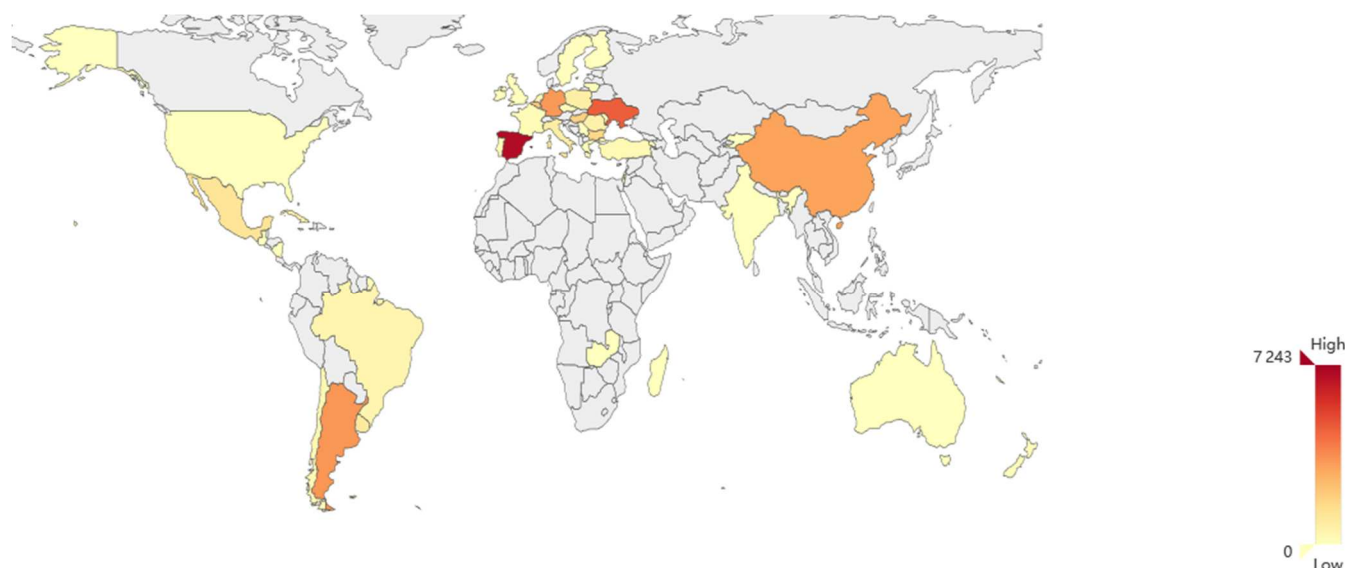
Les importations françaises de miel en volume par provenance (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Part en % en 2020
Espagne	9 148	6 851	6 196	5 574	9 213	6 023	7 055	6 097	5 623	6 607	6 857	20%
Ukraine	0	133	1 175	3 147	3 949	3 373	4 627	6 198	5 725	6 609	4 687	13%
Argentine	1 503	4 352	3 038	817	388	410	3 095	2 712	2 016	2 794	3 442	10%
Allemagne	2 395	2 360	2 218	2 628	2 273	2 841	2 838	2 960	3 185	3 042	3 349	10%
Chine	2 689	2 956	4 408	5 696	4 269	7 243	4 835	4 211	3 257	2 187	3 124	9%
Autres pays	9 805	10 922	8 805	11 128	14 636	13 126	13 180	13 392	12 496	11 579	13 391	38%
Total	25 540	27 574	25 840	28 990	34 728	33 016	35 630	35 570	32 302	32 818	34 850	100%

Source : Douane française – Élaboration FranceAgriMer

NB : la provenance ne signifie pas forcément que le miel est produit dans le pays de provenance mais qu'il est importé en provenance de ce pays, il peut dans certains cas être conditionné ou réexporté depuis le pays de provenance

Les principaux pays d'importations du miel en 2020 (en volume)



Source : Douane française

NB : la provenance ne signifie pas forcément que le miel est produit dans le pays de provenance mais qu'il est importé en provenance de ce pays ; il peut dans certains cas être conditionné ou réexporté depuis le pays de provenance.

Parmi les principaux pays de provenance des importations de miel en France, seuls l'Ukraine et la Hongrie ont vu leurs exportations diminuées avec respectivement - 29 % et - 24 %.

Depuis 2017 et jusqu'en 2019, l'Ukraine était le premier pays de provenance du miel importé par la France avec en moyenne sur les 3 ans près de 6 200 tonnes de miel importé. Après avoir connu une très forte progression en 2019 (+ 15 %), les importations en provenance d'Ukraine sont en forte baisse en 2020 (- 29 %). En 2020, l'Ukraine se place comme le second pays d'importations après l'Espagne. A contrario, l'Espagne, l'Argentine, l'Allemagne, la Chine, la Belgique et la Bulgarie ont vu leurs exportations à destination de la France augmenter en 2020 avec respectivement + 4 % ; + 23 % ; + 10 % ; + 43 % ; + 17 % et + 80 %.

La hausse des importations en provenance d'Espagne observée en 2019 se poursuit en 2020. En effet, en 2020, l'Espagne redevient le principal pays de provenance des importations françaises de miel, place qu'elle occupait jusqu'en 2016. Néanmoins cette hausse reste toutefois limitée avec (+ 4 %) entre 2019 et 2020 alors qu'elle était de 18 % entre 2018 et 2019.

L'Argentine, qui était le 4^e pays de provenance en 2019, se place à la 3^e place en 2020 avec 3 442 tonnes de miels exportées vers la France et progresse de 23 %. Malgré une hausse de ses importations à destination de la France (+ 10 %), l'Allemagne perd une place au profit de l'Argentine. Tout comme en 2019, l'Allemagne a exporté plus de miel vers la France que la Chine en 2020.

La Chine 4^e pays fournisseur de la France en 2019, devient en 2020, le 5^e pays fournisseur de la France mais voit néanmoins ses exportations vers la France augmenté de 43 %.

Les importations françaises de miel en valeur par provenance (en milliers d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Part en % en 2020
Espagne	26 631	21 311	18 208	18 792	34 807	25 576	28 284	28 282	24 238	25 058	26 055	23%
Allemagne	8 626	9 329	8 837	10 749	9 875	13 220	12 563	13 276	14 982	13 256	14 431	13%
Hongrie	9 083	10 433	9 499	8 953	10 831	5 007	7 682	9 281	9 838	10 478	8 584	7%
Argentine	3 356	9 746	7 008	1 939	1 127	1 284	6 142	5 370	4 650	6 568	7 938	7%
Ukraine	0	558	2 916	7 486	10 123	8 849	9 126	12 118	11 246	11 601	7 700	7%
Autres pays	25 247	28 439	27 005	38 075	50 751	62 360	51 148	47 567	45 188	39 078	48 467	43%
Total	72 943	79 816	73 473	85 994	117 514	116 296	114 945	115 894	110 142	106 039	113 175	100%

Source : Douane française - Élaboration FranceAgriMer

NB : la provenance ne signifie pas forcément que le miel est produit dans le pays de provenance mais qu'il est importé en provenance de ce pays ; il peut dans certains cas être conditionné ou réexporté depuis le pays de provenance.

Depuis 2010, les importations en valeur ont connu une progression très importante. Elles sont passées de 72,94 millions d'euros en 2010 à 113,17 millions d'euros en 2020, soit un accroissement de 55 %. Mais il faut noter trois phases :

De 2010 à 2014, les importations en valeur ont connu une progression importante passant de 72,94 millions d'euros à 117,51 millions d'euros (+ 61 %).

À partir de 2015 et jusqu'en 2019, les importations sont en recul et sont passées de 116,29 millions d'euros à 106,03 millions d'euros, elles ont régressé de 9 %.

Entre 2019 et 2020, les importations repartent à la hausse (+ 7 %) passant ainsi de 106,03 millions d'euros à 113,17 millions d'euros.

La France est le 4^{ème} pays importateurs en valeur en 2020 avec plus de 113 millions d'euros.

Contrairement à ce qui a été observé entre 2018 et 2019 (hausse des importations en volume mais baisse des importations en valeur), entre 2019 et 2020, les importations ont progressé en volume et en valeur.

L'Espagne est le principal pays de provenance avec 26,05 millions d'euros et représente 23 % de la part totale des importations françaises (en progression par rapport à 2019 où la part était de 22 %), suivi de l'Allemagne avec 14,43 millions d'euros pour une part de 13 %, de la Hongrie, de l'Argentine et de l'Ukraine avec une part respective de 7 %. Malgré une hausse des importations en valeur à destination de la France, passant de 4,97 millions d'euros en 2019 à 7,04 millions d'euros en 2020 (+ 41 %), la Chine, qui occupait la 6^e position depuis 4 ans, recule et se positionne à la 7^e place.

9.2. Les exportations françaises de miel en baisse en 2020

Après avoir été en croissance de 2010 à 2015, les exportations en volume sont en décroissance depuis 2016, décroissance accentuée en 2020. En effet, Après avoir observé entre 2018 et 2019, un très léger rebond des exportations de 1 % passant ainsi de 4 401 tonnes à 4 436 tonnes, les exportations en 2020 sont en recul.

La France est le 26^{ème} pays exportateurs en volume au monde avec 3 987 tonnes.

Depuis ces dernières années, les principaux pays de destination des exportations françaises de miel étaient les mêmes (Suède, Italie, Espagne et Allemagne). En 2020, ce classement a été modifié et on a vu apparaître de nouveau pays tels que la Belgique et la Suisse au détriment notamment de l'Allemagne.

Hormis pour les années 2010, 2015 et 2016, où elle était le 2^e pays d'exportation pour la France, la Suède demeure le premier pays d'exportation pour la France en 2020 avec 888 tonnes (17 % de PDM) ; ce chiffre est en baisse de 19 % par rapport à 2019.

L'Italie, avec des exportations à destination de la France en hausse de 6 %, est le deuxième pays de destination de nos exportations avec 611 tonnes (15 % de PDM).

L'Espagne reste le troisième pays d'exportation du miel français en 2020 avec 585 tonnes (+ 49 % par rapport à 2019). L'Allemagne auparavant à la quatrième place avec 366 tonnes en 2019, occupe en 2020 la 7^e position avec 191 tonnes (- 48 %).

Les exportations françaises de miel en volume par destination (en tonnes)

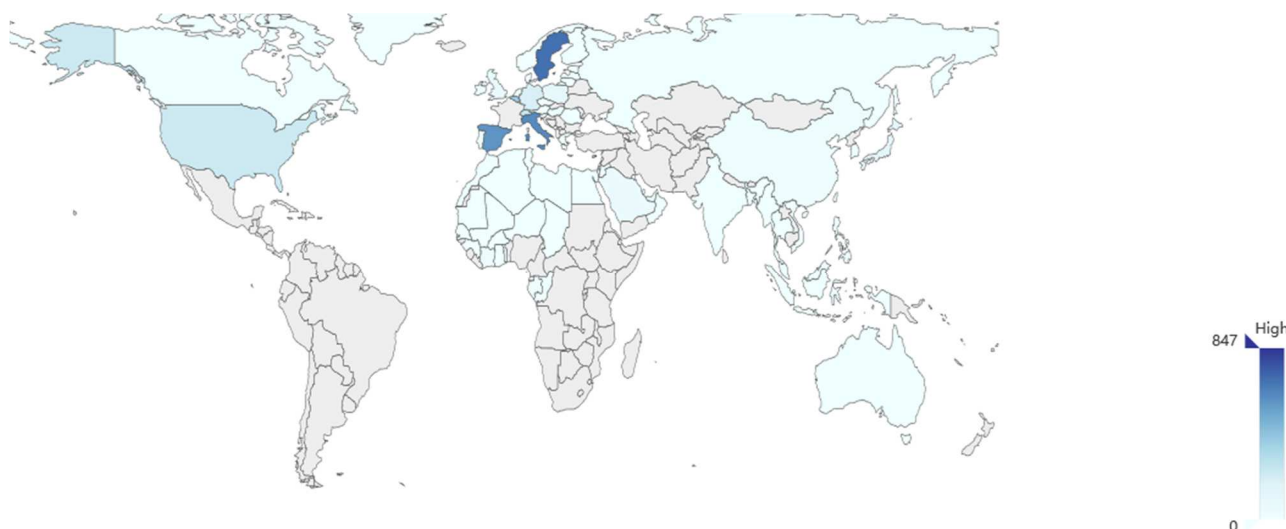
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Part en % en 2020
Suède	640	679	746	989	851	678	763	819	704	847	688	17%
Italie	240	273	361	420	397	406	501	480	523	574	611	13%
Espagne	837	959	654	659	834	680	783	667	449	467	585	15%
Belgique	192	168	208	301	259	750	283	288	305	302	375	9%
Suisse	492	398	359	365	281	291	274	302	256	275	256	6%
Autres pays	1 546	1 599	1 926	2 003	2 176	2 308	2 476	2 497	2 164	1 971	1 472	37%
Total	3947	4076	4254	4737	4798	5113	5080	5053	4401	4436	3987	100%

Source : Douane française - Élaboration FranceAgriMer

La Belgique, qui représente 9 % des exportations françaises de miel, arrive à la 4^e position alors qu'elle était à la 6^e place en 2019 avec des exportations à destination de la France en hausse

(+ 24 %). Malgré des exportations en baisse de 7 %, la Suisse occupe la 5^e place en 2020. Sa part représente 6 %.

Les principaux pays de destination du miel français à l'export en 2020 (en volume)



Source : Douane française

Les exportations françaises de miel en valeur par destination (en milliers d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Part en % en 2020
Belgique	1 364	1 271	1 572	2 109	2 098	3 718	2 464	2 829	2 873	3 005	3 627	14%
Italie	1 144	1 169	1 483	1 845	1 808	1 965	2 441	2 343	2 428	2 672	3 140	13%
Suède	2 589	2 629	2 759	3 466	2 925	2 403	2 980	3 425	2 617	3 035	2 603	10%
Espagne	2 341	2 995	2 277	2 468	3 157	2 940	3 368	3 269	2 134	2 073	2 545	10%
Suisse	2 875	2 371	2 184	2 383	2 144	2 322	2 246	2 550	2 170	2 296	2 145	9%
Autres pays	8 135	9 046	10 912	11 579	12 733	15 891	17 650	17 781	14 849	13 714	11 034	44%
Total	18 448	19 481	21 187	23 850	24 865	29 239	31 149	32 197	27 071	26 795	25 094	100%

Source : Douane française - Élaboration FranceAgriMer

La France est le 18^{ème} pays exportateurs en valeur en 2020 avec plus de 25 millions d'euros. Les exportations en valeur continuent de chuter depuis 2017 : elles étaient de 32,19 millions d'euros en 2017 et sont passées à 25,09 millions d'euros en 2020 (- 22 %). Entre 2019 et 2020, elles ont diminué de 6 %.

Ainsi, en 2020, la baisse constatée en volume s'accompagne également d'une baisse en valeur. Néanmoins, la valeur des exportations a progressé entre 2010 et 2020 de 36 %. Les exportations françaises de miel étaient de 18,44 millions d'euros en 2010 et ont atteint 25,09 millions d'euros en 2020.

La hausse constante des exportations constatée en volume et en valeur jusqu'en 2017 semble se ralentir.

LES DONNÉES



Bilan de campagne miel - 2020
édition septembre 2021

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
Photographie @pixabay.com
ISSN : 2648-5427

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR